

GDS Creuse Mémor

n°15



Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,

En cette fin d'année 2015, nous avons été frappés par la réémergence de la fièvre catarrhale. Nous sommes fortement mobilisés et nous essayons de vous tenir informés en continu. La fin de l'année, c'est l'arrivée de votre GDS Creuse Mémor. Il a fait peau neuve avec un nouveau format et une présentation plus synthétique.

SOMMAIRE

GARANTIES DES ELEVAGES

Prophylaxies collectives	p. 8
Contrôle à l'intro et BGC	p. 10
IBR en Creuse	p. 12
Paratuberculose	p. 14
BVD	p. 16

BOITE A OUTILS BOVIN

Bilan sanitaire d'élevage	p. 20
Avortements et mortinatalités	p. 22
Parasitisme	p. 24
Santé du veau	p. 26
Reproduction	p. 28
Formation des éleveurs	p. 30
Mutuelle sanitaire	p. 33

ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Visite nouveaux installés	p. 35
Protection animale	p. 36
Faune sauvage	p. 38
Qualité de l'eau	p. 40

BOITE A OUTILS AUTRES ESPECES

Section ovine	p. 44
Section caprine	p. 44
Section porcine	p. 45
Section équine	p. 47

Farago Creuse

« Le sanitaire... j'adhère ! » et la « boîte à outils GDS Creuse »
Pour ce 15^e numéro, votre GDS creuse Mémor s'articule autour de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » avec une présentation des principaux constituants de notre « boîte à outils GDS Creuse ». En relation avec les vétérinaires et les autres partenaires, notre « boîte à outils GDS Creuse » a été développée et mise à votre disposition en fonction des besoins que vous avez exprimés et des apports que vous avez effectués. Chaque outil est présenté de manière résumée. Pour avoir plus de renseignements, il vous est indiqué les personnes à contacter à GDS Creuse. Pour une information plus complète, vous êtes également invité à consulter l'article et/ou le dossier correspondants sur notre site www.gdscreuse.fr.

Avec nos meilleurs vœux sanitaires pour la nouvelle année
En vous en souhaitant bonne lecture, je reste, ainsi que l'ensemble du personnel de GDS Creuse que je tiens à remercier ici pour son implication et son dévouement, à votre disposition pour recevoir tout commentaire, remarque ou suggestion et pour vous fournir tout renseignement complémentaire et vous souhaite une bonne année sanitaire.

Philippe MONTEIL
Président de GDS Creuse

Chaque semaine : notre article.

Recevez-le par courriel, abonnez-vous, c'est gratuit



L'action sanitaire ensemble

GDS
Creuse



Depuis
1953

Agir ensemble... pour l'excellence sanitaire !

Etre adhérent à GDS Creuse, c'est bénéficier ...

- ▶ d'un suivi personnalisé adapté à votre élevage
- ▶ de la « boîte à outils GDS Creuse » avec ses aides techniques et financières
- ▶ des apports techniques et financiers du Billet de Garantie Conventionnelle
- ▶ du mutualisme (fonds de solidarité, mutuelle sanitaire accidents de prophylaxie...)
- ▶ d'une information en continu
- ▶ ...

Qui sommes-nous ?

GDS Creuse a pour objet de contribuer par tous les moyens dont il dispose à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux d'élevage.

C'est une association sanitaire dans laquelle 99,8 % des éleveurs creusois sont adhérents. Nous sommes représentés sur le terrain par 100 délégués cantonaux repartis de manière homogène sur le département.



Nous contacter

GDS Creuse

26 rue Alexandre Guillon - BP201
23004 GUERET Cedex
Tél. 05 55 52 53 86
Fax : 05 55 52 68 43
gds23@reseaugds.com

Quelles sont nos actions ?

2 axes

- ➔ *La gestion des dangers sanitaires de 1^{ère} et 2^e catégories dans le cadre de missions déléguées ou confiées par l'Etat (DD(CS)PP) aux GDS pour les prophylaxies et les introductions*
- ➔ *L'approche collective de troupeau basé sur le concept « Le sanitaire... j'adhère ! »*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Élection du 07 juillet 2015)

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES Bureau

Président :

Philippe MONTEIL - LE CHAUCHET - Éleveur

1^{er} Vice-pdt :

Nicolas ATHANASSIADIS - BENEVENT L'ABBAYE - GTV 23

2^e Vice-pdt :

Pascal JOSSE - ST PRIEST LA FEUILLE - Éleveur

Secrétaire :

Christine JARRY - FELLETIN - Éleveur

Secrétaire Adjoint :

Francis COUDERT - ST MICHEL DE VEISSE - Éleveur

Trésorier : Bernard VIALATOUX - ROYERE DE VASSIERE - Éleveur

Autres membres du Bureau

Didier LECOUR - MAINSAT - Éleveur

Nicolas SIMONNET - NOUHANT - Conseil Départemental

Boris BOUBET - AUBUSSON - SDVEL23

Nicole DELUCHAT - BENEVENT L'ABBAYE - Éleveur

Jean-Pierre CHAPY - EVAUX LES BAINS - Chambre d'Agriculture

Autres membres du Conseil à voix délibératives

Christelle JUNG - AUZANCES - Ordre Vétérinaire

Jean-Yves DEBROSSE - MAISON FEYNE - Éleveur

Sébastien MAUVY - ST SULPICE LE GUERETOIS - Éleveur

Thierry JAMOT - ST MEDARD LA ROCHETTE - Éleveur

Fabrice DESRIEUX - NOUZEROLLES - Éleveur

Franck TOURRET - SAINT AMAND - Éleveur

Bernard DUTHEIL - TROIS FONDS - FDSEA

Organigramme

Directeur

Didier GUERIN

Accueil comptabilité

Annie Forest

Service dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie et tiers payant

Responsable :

Christophe LE MAUX

Collaboratrices :

Martine PROUX

Patricia MORIN

Service dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories

Responsable :

Christian PETIT

Collaboratrices :

Emilie AMEAUME

Aurélien DEFRENAIX

Lucile GUILLON

Communication et formations

Marien BATAILLE



Parce que l'information est essentielle dans le suivi de son élevage

✓ Actualités sanitaires

✓ Listes cheptels :
Indemne en IBR
Sous apport de garantie
paratuberculose

✓ Bulletin
d'informations

✓ Articles du mois

✓ Informations techniques :
descriptifs de maladies
ou de syndromes d'élevage,
plans de lutte et de prévention...

www.gdscreuse.fr



Pour recevoir chaque semaine le bulletin d'information, abonnez-vous en ligne, deux cadres à compléter, un click... vous êtes abonnés !

Sur la partie gauche de l'écran et en bas de la page, vous trouverez la zone d'inscription au bulletin d'information hebdomadaire de GDS Creuse :

- ➔ Inscrivez votre identité dans le 1^{er} cadre (Nom)
- ➔ Entrez votre adresse courriel dans le 2^e cadre (Courriel)
- ➔ Puis, cliquez sur « **s'abonner au bulletin** »

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

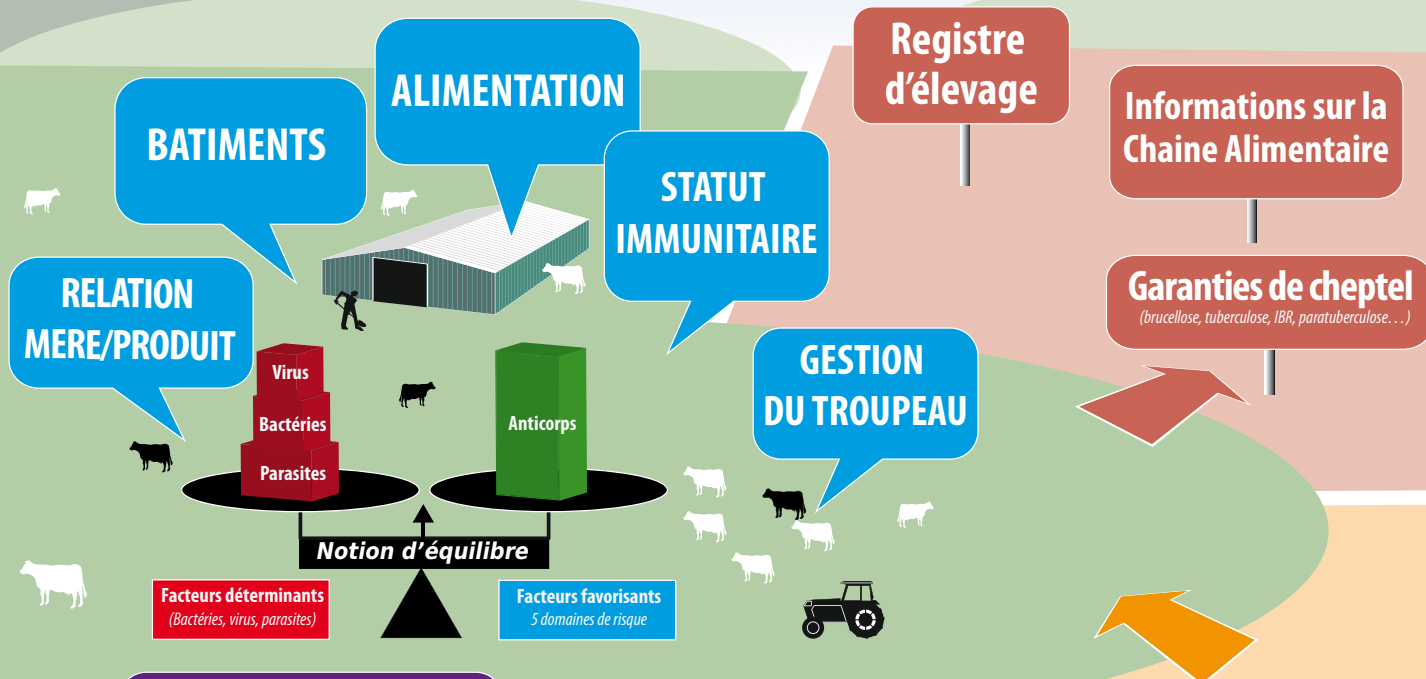
- ✓ **Bilan reproduction**
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- ➔ Niveau d'équilibre ou de **déséquilibre** de mon cheptel

**Bilan sanitaire
prérempli**

Je définis la priorité sanitaire de mon élevage

Je détermine les facteurs de risques de mon élevage

J'apporte des garanties



J'utilise la boîte à outils



Bilan sanitaire
prérempli

Plans de lutte
et de prévention

Formations

Aides
au diagnostic

Visites
d'élevage

Offre de services
vétérinaires

Filiale
de services

Je maîtrise les risques

Introductions

Biosécurité
externe

Suivis et surveillances
épidémiologiques
Actualités sanitaires

Pasteur : « Le microbe n'est rien, le terrain est tout »

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953 avec une adaptation aux évolutions des élevages et aux nouveaux besoins des éleveurs

Le monde de l'élevage a connu et connaît de profonds changements, tant en matière d'évolution des effectifs que d'environnement sociétal, réglementaire et technico-économique. Les crises sanitaires, les attentes des consommateurs vis à vis de la sécurité alimentaire et du respect de l'environnement, les récentes mises en cause de l'utilisation du médicament vétérinaire, notamment vis à vis de l'antibiorésistance... nous imposent d'adapter nos pratiques pour associer impératifs techniques, rentabilité économique et attentes sociétales.

C'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique : taux de gestation, taux de mortalité des veaux et intervalle vêlage-vêlage (IVV). Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
 - L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.
- Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec votre vétérinaire traitant, constitue une opportunité. La fourniture du BSE prérempli par GDS Creuse facilite sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

Avec « Le sanitaire... j'adhère ! », renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable

Alors que les frais vétérinaires représentent 5 à 7 % des charges, les taux de maladies sont variables dans les cheptels avec un impact économique considérable pour certains. Ainsi, 80 % des veaux atteints de diarrhées néonatales se trouvent dans 20 % des élevages. Les coûts d'une pathologie sont directs (traitements, temps passé...) et indirects (mortalités, croissances diminuées, augmentation IVV...). Une zone et un troupeau sains, ce sont donc des résultats économiques renforcés, un bien-être animal amélioré, des pathologies et, ainsi, des utilisations de médicaments diminuées. Avoir un réflexe « Le sanitaire... j'adhère ! », c'est répondre de manière synergique à nos besoins internes (techniques et économiques) et externes (besoins commerciaux, attentes sociétales). Il associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boîte à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires et les autres partenaires. Il participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec ses spécificités liées au profil de votre exploitation

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de votre exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
 - Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
 - Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...) ou suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...).
- A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

« Le sanitaire... j'adhère ! »

**Renforçons notre coopération
pour un troupeau sain, sûr et rentable**

C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à votre troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel. Rappel : les mesures médicales ne sont efficaces que si elles viennent en complément de mesures sanitaires adéquates.

C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans votre élevage

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux :

- Contrôle et isolement des animaux introduits.
- Maîtrise des points à risque : ex. : BVD.
- Précaution par rapport aux visiteurs (pédiluve), désinfection des matériels en commun.
- Séparation des espèces : ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants.
- Actualités sanitaires et suivis épidémiologiques : circulation virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente.

Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !



ÉLEVEURS de LIMOUSIN, IL EST TEMPS D'AGIR

1 veau **Limousin** meurt
(< 1 mois d'âge)

toutes les **11** minutes.⁽¹⁾

Et chez vous ?



Causes de mortalité
néonatale

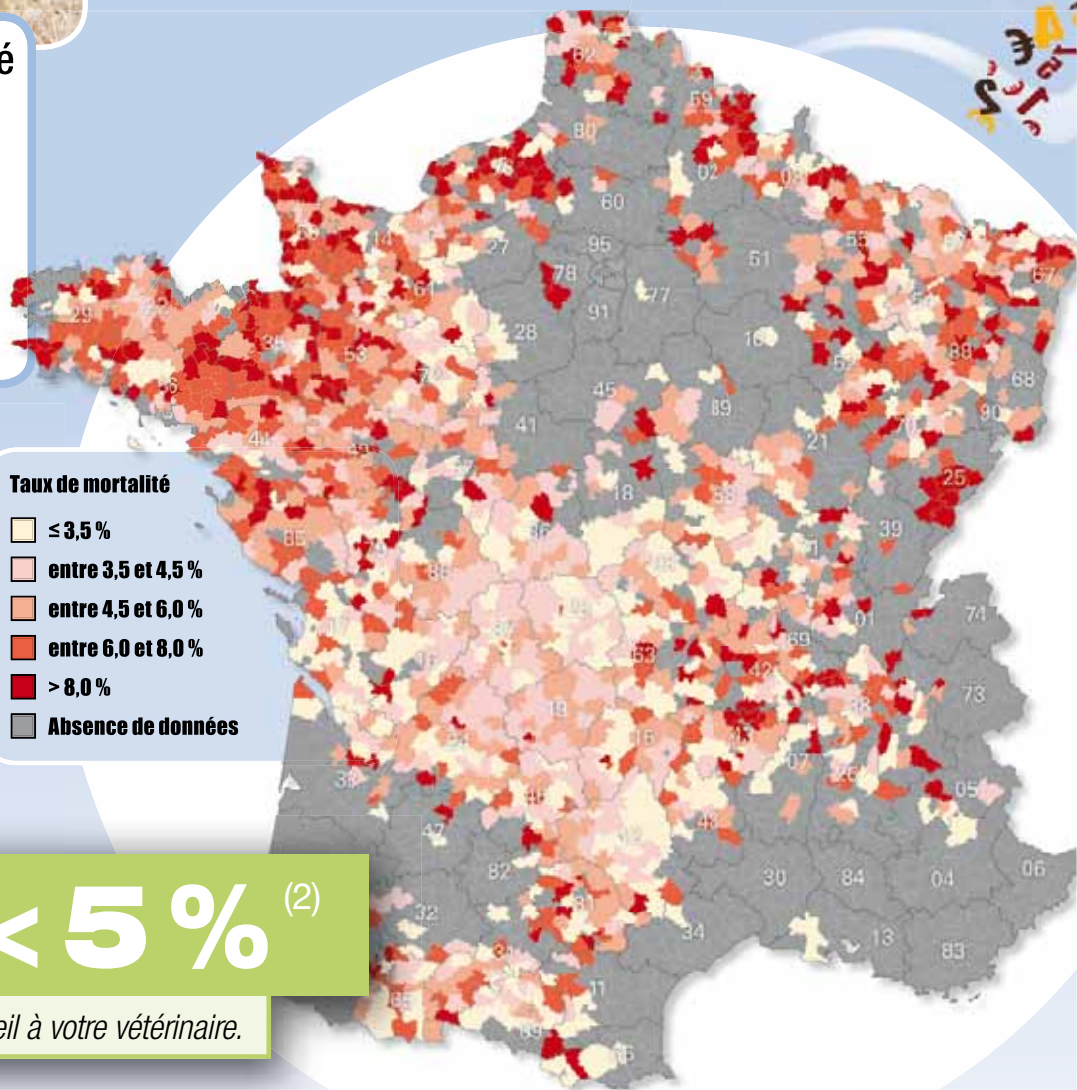


- VÊLAGE
- DIARRHÉES



Taux de mortalité

-  ≤ 3,5 %
-  entre 3,5 et 4,5 %
-  entre 4,5 et 6,0 %
-  entre 6,0 et 8,0 %
-  > 8,0 %
-  Absence de données



Votre **OBJECTIF**
doit être
une mortalité

< 5 % ⁽²⁾

Demandez conseil à votre vétérinaire.

**Vacciner chaque année,
c'est diminuer le risque de mortalité.**

Venez faire votre calcul de rentabilité sur

www.prevention-rentable.com

NOUVEAUTÉ
**Découvrez
l'application**
"PRÉVENTION-RENTABLE"

sur **Android**
et **iOS**



MSD
Santé Animale

(1) Données BDNI Didier Raboisson (2011)

(2) <http://www.mp.chambagri.fr/La-productivite-numerique-du,1281.htm>



GARANTIES DES ÉLEVAGES

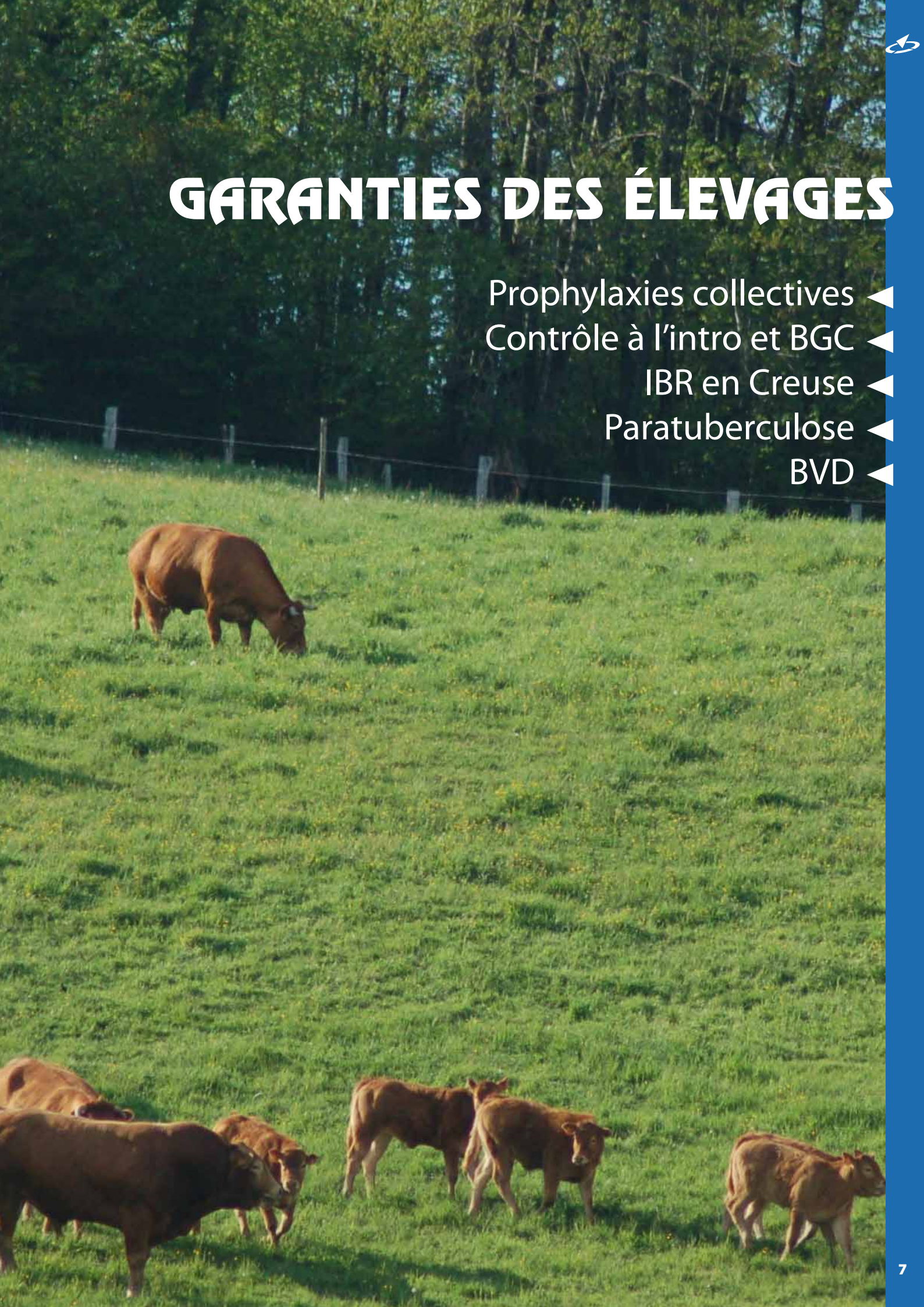
Prophylaxies collectives ◀

Contrôle à l'intro et BGC ◀

IBR en Creuse ◀

Paratuberculose ◀

BVD ◀



PROPHYLAXIES BOVINES

Pour un maintien des qualifications et appellations

J'apporte des garanties...

Je me sers des obligations réglementaires...



- ▶ Brucellose => 20 %/an / bv+ 24mois
- ▶ Leucose => 20 %/5 ans / bv+ 24 mois
- ▶ IBR => 100 %/ bv+24 mois
- ▶ Varron => dépistage aléatoire

... pour investiguer si besoin d'autres risques...



- ▶ Paratuberculose
- ▶ BVD
- ▶ Parasitisme

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour un bénéfice collectif et individuel



Pour plus de renseignements :

- ➔ Brucellose, tuberculose, leucose : Christophe LE MAUX.
- ➔ IBR, varron, paratuberculose : Christian PETIT.
- ➔ Parasitisme : Didier GUERIN

Pour une information plus complète, consultez l'article du 21/09/2015 « campagne de prophylaxie bovine 2015/2016 » sur notre site www.gdscreuse.fr

Quels élevages sont concernés ?

TOUS : si vous détenez au moins un bovin, vous devez réaliser la prophylaxie.

À quelle période ?

La campagne de prophylaxie bovine 2015-2016 se déroule du **22 septembre 2015 au 31 mai 2016**

- ➔ Sauf cas de force majeure dûment notifié à la DDCSPP, la qualification des cheptels dont la totalité de la prophylaxie ne sera pas terminée au 31 mai pourra être suspendue jusqu'à la réalisation des actions correctives.
- ➔ Le délai entre le début et la fin de prophylaxie ne doit pas excéder 90 jours.

Comment ?

- ➔ **Sur lait** : pour les élevages laitiers qui livrent en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur le lait de tank.
- ➔ **Sur sang** : Pour les autres élevages laitiers (producteurs fermiers ne livrant pas en laiterie, production discontinuée) et les élevages allaitants, des prises de sang sont réalisées sur tous les bovins âgés de 24 mois et plus, non-connus positifs en IBR.

« Il incombe aux détenteurs des bovinés de prendre sous leur responsabilité toutes dispositions nécessaires pour aider à la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral portant organisation des opérations obligatoires de prophylaxie collective, notamment en assurant la contention de leurs animaux ».

Dans le cadre de notre mission de mutualisme, par l'intermédiaire de notre mutuelle sanitaire en élevage bovin, nous effectuons une prise en charge lors de fracture ou de strangulation sur les bovins soumis à intervention pendant les opérations de prophylaxie réalisées avec des conditions de contention conformes.

Qui réalise les prélèvements ?

Votre vétérinaire sanitaire. Le changement de vétérinaire sanitaire peut intervenir entre deux campagnes soit avant le 1^{er} octobre pour la campagne suivante.

Quelles analyses ?

Obligation réglementaire : surveillance de 5 maladies : brucellose, tuberculose, leucose, IBR et varron

Recherches volontaires : paratuberculose, BVD, sérologie grande douve...

Le maintien en sérothèque (3 mois) par le LDA permet de rattraper un oubli, n'hésitez pas à y recourir en cas de besoin

Modalités pratiques

En début de campagne, votre vétérinaire reçoit la liste des éleveurs chez lesquels une intervention est programmée avec les dates prévisionnelles et pour chaque intervention le DAP actualisé.

Qu'est-ce qu'un DAP ?

Le Document d'Accompagnement des Prélèvements se compose de la manière suivante :

1^{ère} page du DAP

- ➔ récapitulatif général de l'exploitation : vos coordonnées, celles de votre vétérinaire sanitaire et du Laboratoire Départemental d'Analyses (le LDA de la Creuse à Ajain pour notre département) ainsi que vos qualifications (brucellose, leucose et tuberculose) et les appellations (IBR et varron).

- ➔ le nombre de bovins à prélever avec la date retenue pour le calcul de l'âge.

Attention : la 1^{ère} page du DAP doit être **obligatoirement fournie avec tout prélèvement de prophylaxie et signée par le vétérinaire et l'éleveur**.

le cadre « commémoratifs » pour tout motif de sous-réalisation (prélèvement impossible, bovin à l'engrais devant partir à l'abattoir dans les 90 jours suivant le début de prophylaxie, bovin introduit depuis moins de 90 jours par rapport à la date de fin de prophylaxie) à compléter par votre vétérinaire, sur votre information. Pensez à vérifier avec votre vétérinaire, l'adéquation entre le nombre de prélèvements prévu et celui réalisé afin d'éviter toute relance.

Les pages suivantes se composent du listing des bovins concernés avec pour chacun les analyses à effectuer. Pour les cheptels concernés, apparaissent également les animaux positifs ou vaccinés en IBR. Pour les vaccinations (DAV) IBR est alors joint, permettant ainsi une vaccination IBR en même temps que la prophylaxie.



Un investissement technique et financier de GDS Creuse

Notre implication dans les prophylaxies collectives constitue un de nos métiers premiers depuis notre création, il y a plus de 60 ans. Grâce à la mobilisation de tous, les résultats sont éloquentes et l'action se poursuit de manière raisonnée pour la santé de nos cheptels et les atouts commerciaux conformément à notre adage : « pour un troupeau sain, sûr et rentable ». Notre investissement est technique et financier à travers les conventions (DDCSPP, Conseil Départemental et LDA), le tiers-payant (vétérinaires, LDA) qui permettent des allègements administratifs (seuls les résultats de prophylaxie non-négatifs vous sont transmis sauf si vous en faites la demande) et financiers (coûts diminués pour les analyses, mutualisation des résultats positifs). Il est également présent, en relation avec les vétérinaires et la DDCSPP dans les plans d'assainissement ou lors de tout résultat « discordant ». Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire sanitaire ou GDS Creuse.

ENTRE LES SOUSSIGNES CI-APRES DESIGNES

1) ACHETEUR (Identité - adresse)
N° de cheptel :

2) VENDEUR (Identité - adresse)
N° de cheptel :

LISTE DES BOVINS CONCERNES			
N° d'identification	Prix arrêté à la somme de	N° d'identification	Prix arr
1		11	
2		12	
3		13	
4		14	
5		15	
6		16	
7		17	
8		18	

TIREZ
UN EXEMPLAIRE DE CE BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE
POUR LE CHEPTEL CONCERNE ET UN EXEMPLAIRE POUR LE SERVICE SANITAIRE
DE LA CREUSE

ATTESTATION SANITAIRE

N° d'identification : Date d'entrée : Nom du propriétaire :
Type d'élevage : Date de naissance : Nom du vétérinaire :

J'atteste que ce bovin ne présente aucun « présente un » risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (valeur la mention nulle (1)).

Jour Mois Année

Signature du vétérinaire (2)

OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE STG (*)
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE

Date entrée (cause) Date sortie Exploitation Date entrée (cause) Date sortie

Introduction de bovins

Comment limiter les risques

Je respecte une méthodologie stricte...

- ▶ Je connais le statut du cheptel d'origine
- ▶ Je signe un Billet de Garantie Conventionnelle
- ▶ Je suis vigilant à l'achat mais aussi pour toute autre entrée dans le cheptel
- ▶ Je vérifie l'identification du bovin et l'adéquation avec ses « papiers »
- ▶ J'assure l'isolement du bovin introduit
- ▶ Je détermine les recherches à effectuer avec mon vétérinaire sanitaire

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour réussir mes introductions

La biosécurité externe contribue à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux dans votre cheptel. C'est l'une des quatre étapes de notre concept « **Le sanitaire ... j'adhère !** ».

La gestion de vos introductions d'animaux représente un axe d'action essentiel de cette biosécurité externe. Au-delà des dépistages obligatoires, les risques sanitaires lors d'introduction de bovins peuvent être occasionnés par des maladies spécifiques ou des syndromes d'élevage (diarrhées, grippe...).

L'application d'une méthodologie adaptée pour vos bovins introduits constitue une base primordiale. Elle s'appuie sur des mesures simples, peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques ! C'est pourquoi nous en avons fait un axe d'action prioritaire avec des aides techniques et financières.

Pour plus de renseignements :

- ➔ Brucellose, tuberculose, ASDA : Christophe LE MAUX.
- ➔ IBR, varron, paratuberculose : Christian PETIT.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article du 29/05/2015 « Introduire de nouveaux animaux... Comment limiter les risques »

Dépistages obligatoires

Contrôles réalisés exclusivement par le vétérinaire sanitaire dans les 15 jours précédant ou les 10 jours suivant l'arrivée de tout nouveau bovin dans le cheptel	
Brucellose	Sérologie individuelle sur bovins > 24 mois si délai de transfert est > à 6 jours
Tuberculose	Tuberculinisation sur les bovins > 6 semaines si le délai de transfert est > à 6 jours
Varron	Traitement sauf bovins avec mention zone ou cheptel assaini sur ASDA
IBR	Sérologie individuelle systématique sur tous les bovins sauf dérogation

Dépistages volontaires

Utilisez le Billet de Garantie Conventionnelle avec prise en charge de 50 % des frais d'analyses	
BVD	Dépistage BVD PCR en mélange systématique sur tous les bovins introduits, quel que soit leur âge, avec une mutualisation du coût au niveau de GDS Creuse
Paratuberculose	Sérologie individuelle et PCR sur fèces sur les animaux de plus de 18 mois.

Je respecte une méthodologie que je réalise avec vigilance et constance quelle que soit la saison ou les « pseudo-difficultés »

L'introduction de bovins s'appuie sur différentes étapes à connaître et à réaliser dans leur intégralité afin de ne pas hypothéquer l'avenir de votre élevage par une omission qui peut sembler mineure mais s'avérer lourde de conséquences à court ou moyen terme. Vigilance et constance dans la réalisation du suivi concourent à la réussite de cet axe d'action. Cette méthodologie peut se décliner en sept étapes.

1 - Je connais le statut du cheptel d'origine (IBR, paratuberculose)

Pour certaines entités, le contrôle individuel est insuffisant voir inopérant. Il demande donc à être complété par des informations sur le cheptel d'origine, c'est le cas pour l'IBR et, surtout, pour la paratuberculose. Pour l'obtention de ces informations, consulter le site www.gdscreuse.fr, onglet garanties des élevages bovins. Ces éléments sont actualisés en continu et sont également disponibles sur simple demande auprès de GDS Creuse.

2 - Je signe un Billet de Garantie Conventionnelle (BGC) au moment de la vente

Le BGC est un outil technique et financier par lequel le vendeur et l'acheteur s'entendent sur l'annulation possible de la vente en cas de résultats positifs vis à vis des maladies non-concernées par la réhabilitation (BVD, paratuberculose). Il est à signer au moment de la vente par les deux parties. Un nouvel exemplaire est envoyé systématiquement avec la nouvelle ASDA par GDS Creuse. Il est également à disposition chez les vétérinaires et à GDS Creuse.

3 - Je suis vigilant à l'achat mais aussi pour toute autre entrée dans le cheptel

Tout contact avec des animaux ou des moyens de transports extérieurs peut être source de contamination. Donc, tout prêt, mise en pension, participation à un rassemblement, retour de marché, passage d'un élevage à un autre pour un troupeau en copropriété, transport par un moyen « collectif »... est à considérer comme une introduction et requiert une application adaptée de la méthodologie.

4 - Je vérifie l'identification du bovin et l'adéquation avec ses « papiers »

L'identification des bovins est de la responsabilité de l'éleveur en charge du cheptel où le bovin est détenu. L'animal introduit doit être accompagné de son passeport (« carton rose ») avec l'ASDA (ou « carte verte »). Il sera vérifié, l'adéquation entre les informations portées sur ces deux documents et le bovin, la mention de la date de départ et des informations relatives à l'ICA (Information sur la Chaîne Alimentaire) et la présence de la signature du précédent détenteur. L'ASDA datée et signée est valable 30 jours.

Le bovin ne peut pénétrer dans une exploitation que si ces éléments sont conformes. Sa notification d'entrée auprès de l'EDE est à effectuer dans les 7 jours qui suivent l'introduction. Elle est nécessaire pour l'édition de la nouvelle ASDA.

5 - J'assure l'isolement du bovin introduit... même face au sentiment « d'urgence » !

Tout bovin introduit est en phase de stress dont l'importance est fonction des conditions de transport. Cela implique que l'animal est en déséquilibre immunitaire. De plus, s'il est passé par un transport collectif, il peut être infecté transitoire en BVD. Il est donc nécessaire d'attendre les résultats d'analyses et de l'isoler pendant 15 jours minimum après son arrivée, ce qui signifie que ce dernier ne peut être en contact avec les autres animaux de votre troupeau. Cet élément se révèle essentiel pour limiter la contamination de votre cheptel par de nouvelles pathologies (maladies spécifiques mais aussi germes variés de diarrhées ou de gripes).

6 - Je détermine les recherches à effectuer avec mon vétérinaire sanitaire

Le contrôle à l'introduction est à réaliser dans les 10 jours qui suivent l'introduction. Après relevé de l'identification du bovin et des conditions d'isolement, votre vétérinaire sanitaire, en concertation avec vous, détermine les recherches à effectuer. Sauf cas de dérogation, la recherche IBR est obligatoire. Une attention est portée sur les situations particulières nécessitant le dépistage brucellose et/ou tuberculose avec une mention spécifique pour cette dernière maladie du fait de sa recrudescence dans certains départements. Le dépistage virologique BVD est réalisé systématiquement. Ensuite (cf. tableau), il convient d'investiguer de manière spécifique la paratuberculose en fonction du profil du bovin (race, âge, statut cheptel d'origine... avec nécessité de prélèvements de sang et de fèces) et de la BVD (sérologie complémentaire chez les vaches gestantes).



Des aides techniques et financières de GDS Creuse

Lors de tout résultat positif, GDS Creuse prend contact auprès du vétérinaire sanitaire et de l'éleveur pour étudier les actions complémentaires à mettre en place. GDS Creuse prend en charge pour ses adhérents, avec la participation du Conseil Départemental, le dépistage systématique virologique BVD PCR et 50 % des frais des autres analyses lors de l'utilisation du BGC et pour les bovins arrivant ou restant en Creuse.

IBR

Pour faciliter vos commercialisations

Finaliser l'assainissement IBR...

Une situation départementale favorable

- ▶ > 94 % de cheptels certifiés
- ▶ < 3 % de cheptels positifs

... avec un renforcement des actions dans les cheptels positifs...

- ▶ Dépistage à partir de l'âge de 12 mois
- ▶ Pas de commercialisation possible des bovins positifs vers l'élevage

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour alléger les dépistages et faciliter les échanges



IBR qu'est-ce que c'est ?

La rhinotrachéite infectieuse bovine ou IBR est une maladie virale spécifique des bovins. Les deux manifestations cliniques les plus rencontrées sont : la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) avec une atteinte du système respiratoire et la vulvo-vaginite pustuleuse infectieuse (IPV) sur la fonction reproduction. La contamination s'effectue par contact étroit entre les bovins, le plus souvent de mufler à mufler, le virus est peu résistant dans le milieu extérieur.

Lorsque le virus IBR infecte un animal, il se dissémine dans son organisme. Il induit des réactions de défense (immunité) avec l'apparition d'anticorps (sérologie positive dans les 15 jours qui suivent l'infection). Toutefois, l'animal n'arrive pas à se débarrasser du virus (c'est ce qu'on appelle la latence) et peut le ré-excréter sous l'effet de certains facteurs (stress). L'IBR n'est pas une zoonose (maladie contagieuse à l'homme).

C'est une maladie réglementée en France ; au niveau communautaire, il s'agit d'une garantie additionnelle.



Pour plus de renseignements :

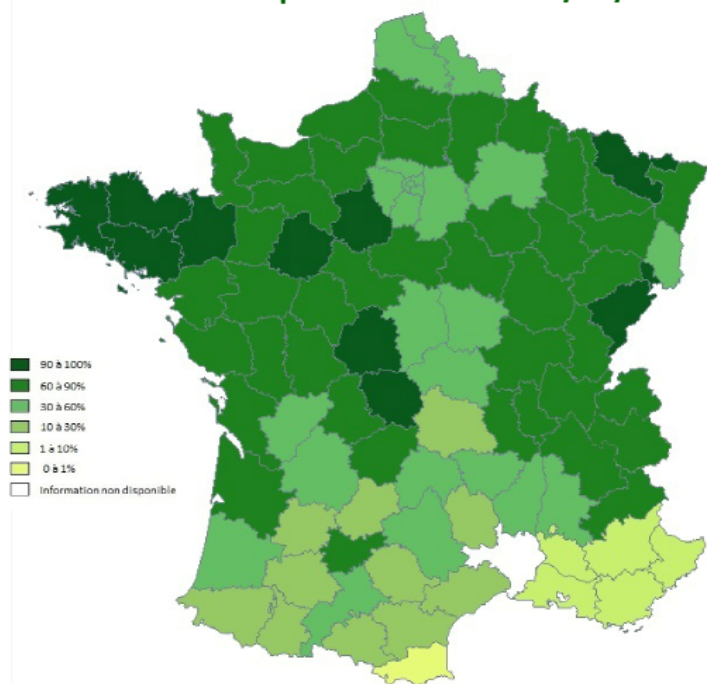
→ Christian PETIT.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article du 16/10/2015 « IBR, un bilan creusois favorable »

→ L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un cheptel français est sous appellation IBR

IBR : taux de cheptels certifiés au 31/05/2014



En France, au 31 mai 2014, 66 % des cheptels bénéficiaient d'une appellation IBR.

La certification facilite les échanges :

- 486 dérogations du contrôle à l'introduction pour 3.458 bovins
- Des attestations « cheptel indemne IBR » ont été délivrées pour 1.072 bovins destinés à des échanges intracommunautaires ou des exportations

Comment se réalise la surveillance des troupeaux ?

Depuis 2006, un arrêté ministériel fixe les mesures de prophylaxie de l'IBR.

Troupeaux laitier : dépistage semestriel sur lait de grand mélange

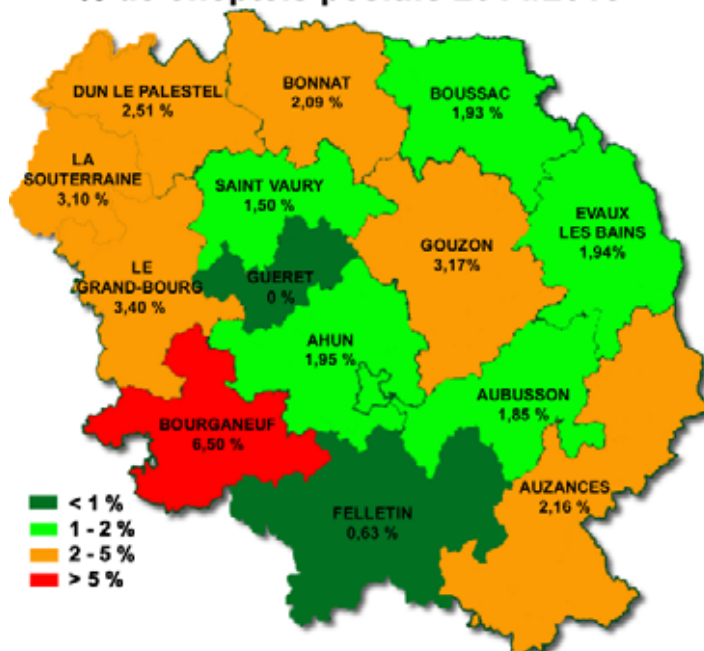
Troupeaux allaitant : dépistage annuel par mélange de 10 sérums de tous les bovins, âgés de 24 mois et plus, non-connus IBR positif. Pour valider une prophylaxie => résultats pour au moins 80 % des bovins du cheptel, âgés de 24 mois et plus.

Le dépistage IBR n'est pas obligatoire dans les troupeaux dérogatoires (atelier d'engraissement en bâtiment fermé et isolé).

À l'introduction de tout bovin quel que soit son âge, le dépistage IBR est à réaliser (sauf dérogation possible dans le cadre d'un transport maîtrisé à partir de cheptels indemnes). L'isolement, jusqu'à obtention des résultats analytiques IBR, constitue une mesure incontournable (attention aux contaminations possibles dans le cadre d'un transport non-maîtrisé et un isolement non-respecté)

IBR

% de cheptels positifs 2014/2015



La Creuse fait partie des dix départements avec plus de 90 % de cheptels certifiés.

Quelles mesures pour finaliser l'assainissement ?

Pour permettre une finalisation de l'assainissement, une modification de l'Arrêté Ministériel IBR est en cours de réflexion avec comme objectifs principaux une connaissance plus rapide des bovins positifs et une limitation des contaminations.



Un suivi individuelle et collectif

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (informations et actions lors de résultats positifs, suivis des cheptels en assainissement) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination).

Evolution de l'Arrêté Ministériel IBR

Principales mesures en cours de réflexion

Préalables	Danger sanitaire 2 ^e catégorie ⇔ Tout résultat IBR transmis au GDS
	Non-respect des règles ⇔ Blocage possible des ASDA
Prophylaxies	Elevage avec bovins positifs ⇔ Dépistage à partir de l'âge de 12 mois
Bovin positif	Marquage ⇔ Pas d'ASDA verte
	Restriction de mouvements ⇔ Pas de sortie possible vers un élevage
Circulation	Limiter la contamination ⇔ Séparation circuits « propres » et « sales »

PARATUBERCULOSE

Face à cette maladie inguérissable
d'impact économique important

Je prends des précautions...

Pour ne pas l'introduire

- ▶ Cheptels sous apport de garantie
- ▶ Contrôle à l'introduction

**L'éliminer en étant vigilant
et constant dans les actions
de son plan d'assainissement**

- ▶ Détection et élimination
- ▶ Maîtrise des risques de contamination

**... avec un accompagnement technique
et financier de GDS Creuse**

... afin de ne pas être confronté



Pour plus de renseignements :

→ Christian PETIT.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'article du 09/10/2015 « Se protéger et intervenir rapidement en cas d'alerte »
- Le dossier paratuberculose dans l'onglet « Boîte à outils bovins »
- L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un élevage creusois est sous apport de garantie de cheptel en matière de paratuberculose

La paratuberculose, une maladie inguérissable

La paratuberculose est une maladie inguérissable, d'impact économique élevé, insidieuse, avec une maîtrise difficile.

Dès l'apparition de signes cliniques, un bovin paratuberculeux ne présente plus de valeur et les pertes de production sont importantes. Sa destination finale sera forcément l'équarrissage.

Sa maîtrise est difficile

Trois caractéristiques de cette maladie conditionnent les plans de lutte et de prévention :

- Un long développement au niveau de l'animal. Le germe se développe très lentement chez le bovin, la contamination a lieu le plus souvent dans le premier mois de vie et les premiers symptômes apparaissent, en cheptel allaitant, entre 2 à 4 ans dans 50 % des cas, beaucoup plus tard jusqu'à l'âge de 10 ans et plus pour les 50 autres % après une période d'excrétion donc de contamination du milieu plus ou moins longue.
- Un germe très résistant dans le milieu extérieur, tout particulièrement en milieu acide.
- Des analyses disponibles pour détecter les bovins atteints imparfaites puisque la détection des bovins infectés ne peut intervenir que 2 ans minimum après l'infection lorsqu'ils sont en phase d'excrétion (PCR) ou à un stade d'infection avancé (ELISA).

Plus l'intervention sera précoce, moins le plan d'assainissement sera long et coûteux.

Le plan de lutte s'appuie sur deux catégories de mesures :

- la détection et la réforme précoce des animaux excréteurs et de leur dernier descendant,
- la maîtrise sanitaire des risques de contamination.

Le 1^{er} apport d'un plan d'assainissement est la disparition des cas cliniques. Sa durée moyenne est de 7 ans avec de grandes variations en fonction de la précocité d'intervention (plus la mise en place est précoce, moins le plan sera long) et du taux d'infection dans le troupeau au départ.

Paratuberculose : méthodologie de prévention et de lutte		
Introduction de bovins		
Statut du cheptel d'origine	Bovin issu d'un cheptel sous apport de garantie	Liste des cheptels sous apport de garantie paratuberculose sur www.gdscreuse.fr
Contrôle à l'introduction	Bovin de plus de 18 mois (si plus jeune, contrôle différé)	↪ Sang : sérologie ET (bovin non-issu d'un cheptel sous apport de garantie) ↪ Bouse : PCR
Reprise de terrains		
Situation du cheptel présent précédemment	Présence de paratuberculose	Pas de jeunes bovins à pâturer pendant 12 mois
Suspicion		
Tout bovin avec une diarrhée chronique	Isolement de l'animal Prélèvements => diagnostic	↪ Sang : sérologie ↪ Bouse : PCR et coprologie
Assainissement (suspicion confirmée)		
Détection	Contrôle annuel de tous les bovins de plus de 24 mois	Isolement, élimination positifs et dernier descendant
Maîtrise des risques de contaminations	Limiter contamination jeunes Augmenter résistance	Suivi annuel GDS Creuse – vétérinaire
Sortie plan d'assainissement		
Atteinte des critères de sortie	Plus de clinique, plus de positifs dans l'élevage, pas de réforme de positifs depuis 2 ans, deux séries de résultats négatives	Durée moyenne du plan : 7 ans
Apport de garantie de cheptel		
Poursuite en apport de garantie de cheptel paratuberculose	Acquisition : deux contrôles annuels négatifs sur tous les plus de 24 mois	Maintien : 1 ^{er} contrôle annuel sur tous les plus de 24 mois puis tous les deux ans sur les 24 à 72 mois

Réaliser un contrôle à l'introduction associant analyses sanguines et de fèces

Tout bovin devra faire l'objet d'un contrôle à l'introduction en prenant en compte les limites et composantes de cet examen. Du fait d'une sensibilité limitée des analyses, sur tout bovin de plus de 18 mois sans garantie de cheptel, il sera associé systématiquement une recherche paratuberculose sur le sang (ELISA) et sur les fèces (PCR). GDS Creuse, avec l'aide du Conseil Départemental, prend en charge 50 % des frais d'analyses lors d'utilisation du billet de garantie conventionnelle.

Paratuberculose : Nombre d'élevages en suivi en Creuse							
	31 08 2009	31 08 2010	31 08 2011	31 08 2012	31 08 2013	31 08 2014	31 08 2015
Nombre de cheptels engagés	284	296	301	304	323	336	345
Nombre de cheptels avec au moins 3 séries négatives	139	152	148	157	153	144	143
Nombre de cheptels avec 1 ou 2 séries négatives	31	30	34	23	21	24	36
Nombre de cheptels en assainissement	114	114	119	124	149	168	166

Comment se protéger ?

La contamination de son cheptel par la paratuberculose peut s'effectuer par l'introduction d'un bovin infecté

Connaître le statut du cheptel d'origine apporte la meilleure garantie.



Le respect strict des mesures sanitaires avec un accompagnement de GDS Creuse

La réussite de la prévention et de la lutte contre la paratuberculose passe par un strict respect des mesures sanitaires : précautions à l'introduction pour éviter son entrée, mise en place rapide et respect avec vigilance et constance des mesures préconisées en cas de présence dans l'élevage. Notre investissement dans cette action est technique (outils collectifs pour la prévention et la lutte et le suivi individuel, en relation avec le vétérinaire de l'élevage) et financier (aides aux analyses et visites, mutuelle sanitaire en élevage bovin).

Qu'est-ce que la BVD ?

La diarrhée virale bovine (BVD) est une maladie virale qui affecte les bovins avec des symptômes très variables selon les souches et le moment de contamination, pouvant aller de l'inaperçu à des troubles graves.

Une infection naturelle entraîne une immunité longue qui protège les animaux. C'est donc sur les bovins indemnes, et surtout dans les élevages indemnes, que les symptômes seront les plus notables.

Le virus BVD peut provoquer une immunodépression transitoire de quelques jours, augmentant l'incidence et la gravité d'une autre infection présente au même moment :

diarrhées, troubles respiratoires chez les jeunes.

Les femelles en reproduction réagissent différemment selon le stade de gestation, lors de leur 1^{ère} infection :

- Retours décalés, puis avortements dans les 6 1^{ers} mois.
- Malformations congénitales (nerveuses, oculaires, membres) des veaux contaminés entre 3 et 6 mois de gestation).

Enfin, les femelles pleines de 1,5 à 4 mois pourront donner naissance à des IPI (Infectés Permanents Immunotolérants) qui assureront le relais de l'infection en contaminant tout

animal en contact. A 90 %, ces IPI meurent, dans les 2 1^{ères} années de vie. Les 10 % restant, d'aspect tout à fait normal, assurent la pérennité de l'infection et ne donnent naissance qu'à des IPI. 2 formes de la maladie sont observées chez les IPI : maladie des muqueuses avec diarrhée brutale, amaigrissement et mort ou retard de croissance.



BVD

Face à un virus qui circule beaucoup

Je détermine mon plan d'action...

J'évite la contamination de mon troupeau

- ▶ J'isole et je contrôle mes introductions
- ▶ Je protège mes génisses avant la 1^{ère} mise à la reproduction
- ▶ J'identifie les risques de mon élevage

J'ai un doute, je dépiste et j'assains si besoin

- ▶ Je recherche les IPI (prise de sang et/ou prélèvement cartilage auriculaire)
- ▶ Je vaccine
- ▶ Je contrôle la fin de la circulation virale

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

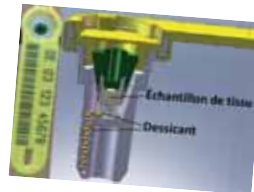
... pour éviter l'impact clinique de cette maladie



BVD

Un nouvel outil facile à utiliser dès la naissance de mes veaux pour connaître leur statut

J'adopte le prélèvement de cartilage auriculaire



Deux objectifs :

- ▶ Repérer précocement les veaux IPI
- ▶ Apporter des attestations non-IPI



Pour tout éleveur :

- ▶ Elevage en assainissement
- ▶ Sélectionneur
- ▶ Veau né de vache introduite gestante
- ▶ Tout autre élevage intéressé...

Je contacte mon vétérinaire ou GDS Creuse



Pour plus de renseignements :

→ Christian PETIT.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article du 12/12/2014 « BVD, en route vers l'éradication »

→ Le dossier BVD dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

En relation avec mon vétérinaire, je détermine mon plan d'action :

1 - J'ÉVITE LA CONTAMINATION DE MON TROUPEAU

Elevages fermés (élevages avec peu de facteurs de risques de contamination)

- Contrôle de tout bovin introduit (dépistage systématique avec prise en charge par GDS Creuse) avec isolement strict pendant 15 jours
- Vaccination des génisses avant la 1^{ère} mise à la reproduction
- Gestion du voisinage (éviter le contact avec les autres troupeaux lorsque les animaux sont en début de gestation)

Elevages ouverts (élevages avec des facteurs de risques de contamination)

Vaccination annuelle des gestantes et futures gestantes

Ce plan de maîtrise des points à risque donne des résultats probants

Nombre de cheptels identifiés avec des bovins positifs en virologie BVD en Creuse														
2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
65	52	47	21	23	15	17	30	35	37	16	19	14	17	25

Cependant, un cas grave sur deux aurait pu être évité si le contrôle à l'introduction avec isolement et/ou la vaccination systématique des génisses avant la 1^{ère} mise à la reproduction avaient été effectués

2 - J'AI UN DOUTE, JE DÉPISTE

Recherche du virus : PCR BVD (sang ou organes)

- Sur l'IPI en phase maladie
- Sur l'ensemble des veaux nés (ex. : épisode important de diarrhées néonatales)
 - (ou) Recherche de la circulation virale : sérologie BVD (sang ou lait)
- Génisses âgées de 10 à 15 mois en élevage allaitant (sentinelles)
 - (ou) Veau nouveau-né avant la prise de colostrum
 - (ou) 5 primipares, 5 multipares (problèmes de reproduction)
 - (ou) Lait de tank

3 - LE VIRUS BVD CIRCULE DANS MON ÉLEVAGE, J'ASSAINIS

Recherche des IPI : PCR BVD de mélange (sang ou cartilage auriculaire)

- Tous les bovins de moins de 24 mois
- Les taureaux, mères d'IPI et mères sans veau contrôlé

Vaccination (en fonction du statut sérologique du troupeau)

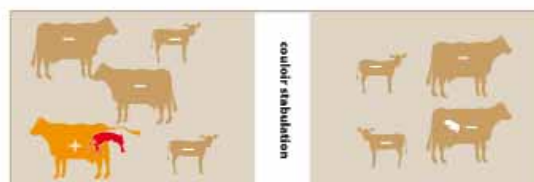
- Des gestantes
- Des femelles mises à la reproduction

Contrôle de la disparition de la circulation virale

- Une étape indispensable de sortie du plan d'assainissement
- Echantillonnage sérologique sur les sentinelles (sérologie sur 25 % des veaux par lot après l'âge de 10 mois)

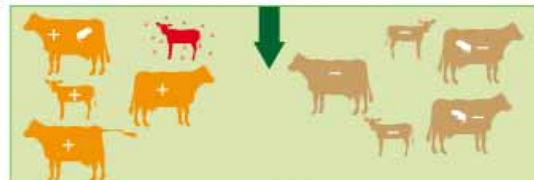
1 En stabulation

Gestante porteuse d'un IPI*
(introduction, contamination de voisinage)



2 A la mise au pâturage

Contact de l'IPI avec des séronégatives en début de gestation



3 En été

Formation de nouveaux IPI



4 A la rentrée en stabulation

Deuxième génération d'IPI



*Infecté Permanent Immunotolérant

février
avril
juillet
novembre

Un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

- En relation avec votre vétérinaire, le suivi de votre élevage. Pour la mise en place et le suivi, une prise en charge à 50 % de la 1^{ère} heure de visite de votre vétérinaire est effectuée avec une aide plafonnée à 40 €.
- La mise en place d'un nouvel outil : le prélèvement du cartilage auriculaire
- Une prise en charge du dépistage systématique à l'introduction
- Des aides aux analyses





 BVD

Votre allié contre
la BVD depuis plus de 30 ans



UNE SOCIÉTÉ SANOFI

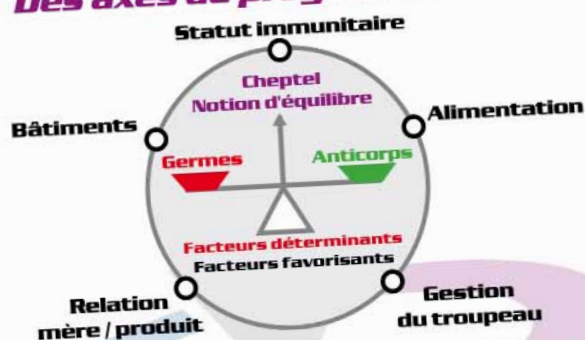
BOITE À OUTILS BOVIN

- Bilan sanitaire d'élevage ◀
- Avortements et mortinatalités ◀
- Parasitisme ◀
- Santé du veau ◀
- Reproduction ◀
- Formation des éleveurs ◀
- Mutuelle sanitaire en élevage bovin ◀



Une opportunité d'analyse et d'adaptation

Des axes de progrès à définir ...



... pour optimiser ses bénéfices

Exemple : 80 vêlages sur une campagne

IVV = 370 jours
80 naissances
+
2% de mortalité
78 veaux vendus

IVV > 400 jours
74 naissances
+
15% de mortalité
63 veaux vendus

Un déficit de 15 veaux sur 12 mois



Le BSE prérempli, qu'est-ce que c'est ?

Le BSE prérempli fournit une synthèse des données que vous enregistrez dans le cadre de vos obligations réglementaires. Il se compose de :
Vos données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, mortalités, résultats de reproduction...
Vos données enregistrées par GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxies de cheptel ou d'introduction et/ou des dépistages ponctuels.
Vos bilans des pathologies à renseigner à partir de votre carnet sanitaire.

Le Bilan Sanitaire d'Elevage Prérempli

Une opportunité d'analyse et d'adaptation

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire...

Je valorise mes enregistrements

GDS Creuse vous fournit votre BSE prérempli, avec des informations de la Chambre d'Agriculture et en relation avec le GTV23, avec :

- ▶ Le descriptif de mon élevage
- ▶ Les éléments de reproduction
- ▶ Les données sanitaires

J'analyse pour mieux prévenir

- ▶ Je me situe par rapport aux critères d'alerte
- ▶ Je prends contact avec mon vétérinaire pour la réalisation du bilan sanitaire annuel

Je définis mes axes de progrès

- ▶ Une réflexion d'analyse et d'adaptation
- ▶ Avec l'aide de la « boîte à outils » GDS Creuse et l'offre de services des vétérinaires

... pour améliorer la rentabilité de mon élevage et sécuriser ma gestion sanitaire



Pour plus de renseignements :

→ Christophe LE MAUX.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article du 28/08/2015 « Le bilan sanitaire d'élevage, adapter et analyser votre gestion sanitaire »

LE BILAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

Pourquoi réaliser un bilan d'élevage ?

Réaliser un bilan reproduction et sanitaire de votre troupeau permet de connaître sa productivité numérique et le niveau d'équilibre ou de déséquilibre. La productivité numérique est primordiale à connaître à deux titres. D'une part, elle impacte l'EBE : plus ou moins 5 % de productivité numérique influencent davantage l'EBE qu'une augmentation de 20 % du coût du carburant ou du prix des aliments et des engrais.

D'autre part, elle illustre l'équilibre sanitaire de votre élevage. Une bonne productivité numérique signe une zone favorable d'équilibre sanitaire. A l'inverse, une dégradation doit constituer un critère d'alerte à investiguer. Avec ce document, vous pouvez identifier les points forts et à améliorer en matière de résultats de reproduction. A partir des données sanitaires issues de votre carnet sanitaire, vous pouvez situer votre élevage (situation favorable, dégradée ou très dégradée) pour les différentes pathologies rencontrées par catégorie d'animaux.

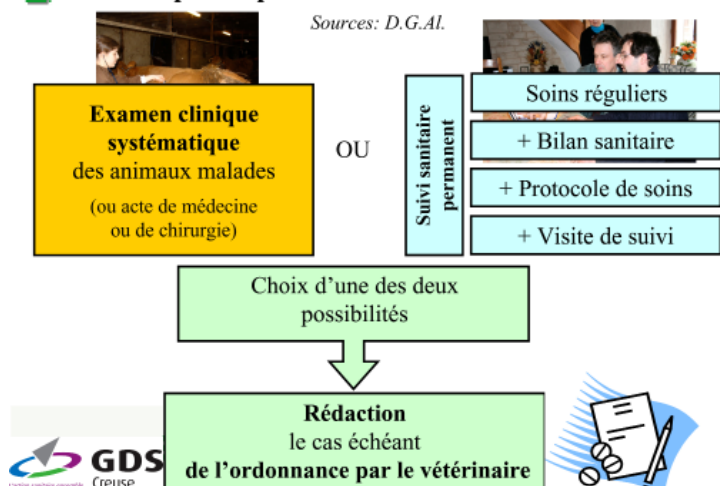
C'est un élément de base pour la réalisation du BSE annuel avec votre vétérinaire traitant

La prescription des médicaments vétérinaires est possible, d'une part, après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire avant chaque prescription et, d'autre part, sans examen clinique systématique, dans le cadre du suivi sanitaire permanent qui est à la charge de l'éleveur. Dans le cas des groupements agréés, la mise en œuvre du programme sanitaire d'élevage (PSE) et les conditions permettant la prescription des médicaments vétérinaires dans ce cadre sont soumis à des règles qui leur sont propres. Lorsqu'une attention suffisante est portée par le couple vétérinaire/éleveur, le BSE contribue à améliorer la prévention dans l'élevage. Toute fourniture à votre vétérinaire du BSE prérempli peut intervenir avec votre autorisation. Nous vous invitons donc à échanger avec votre vétérinaire pour optimiser l'utilisation de votre BSE prérempli.

Il permet la rédaction du protocole de soins

Ce plan de prévention et de lutte concerté avec vous intègre, d'abord, les mesures sanitaires puis les mesures médicales (antiparasitaires, vaccination, traitements curatifs). Ce protocole définit la liste des pathologies rencontrées dans votre élevage pour lesquelles une prescription sans examen

Résumé : prescription des médicaments sur ordonnance



clinique est possible. Votre vétérinaire indique les modalités et précautions à respecter pour la mise en œuvre des traitements. Au cours de l'année, en fonction des besoins, il prescrit des médicaments et rédige une ordonnance. Pour chaque pathologie, il fixe des critères d'alerte au-delà desquels sa visite sera nécessaire pour vous sensibiliser sur les risques de voir une situation sanitaire dégénérée et adapter le protocole de soins. Il s'assurera de la mise en œuvre en réalisant au moins une visite de suivi par an. Afin de renforcer notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable, nous mettons à disposition notre panel d'outils d'accompagnement et d'aide en collaboration avec vos vétérinaires.

À ne pas confondre avec la visite sanitaire obligatoire (VSO)

La VSO est obligatoire et concerne tous les détenteurs de 5 bovins et plus, elle est réalisée par le vétérinaire sanitaire de l'élevage. Elle est entièrement financée par l'Etat. Elle a lieu tous les ans avec une thématique par an. En 2016, elle abordera l'antibiorésistance.

GESTION SANITAIRE DES TROUPEAUX : La « boîte à outils GDS Creuse » (Le point sur quelques dispositifs)

Outils	Aides techniques et financières	Bilan 2014-2015	Perspectives 2015-2016
BSE prérempli	Bilan reproduction et sanitaire Définition priorité sanitaire	Un outil de plus en plus utilisé Des demandes de réédition	Envoi à chaque éleveur au cours de l'été A la demande, actualisé
IBR	Mutualisation coût des analyses Aides à la vaccination (50 %)	→ 93,7 % cheptels certifiés → 2,4 % cheptels positifs → 140.306,09 € d'aide	Renforcement des actions dans les cheptels positifs => Finalisation de l'éradication
Paratuberculose	Garanties de cheptel Plans d'assainissement, suivi Aides aux analyses (20 %) Mutuelle sanitaire	Augmentation assainissement 346 cheptels dépistés → 189 en plan de maîtrise → 157 sous apport de garantie 80.889,52 € d'aide	Poursuite de l'accompagnement : → Cheptels en apport de garantie → Cheptels en assainissement
Maladie des muqueuses ou BVD	Dépistage à l'introduction (100 % pris en charge) Plans d'assainissement, suivi Aides aux analyses (20 %) Mutuelle sanitaire	→ 29 bovins BVD viro + à l'introduction → 22 élevages BVD viro + → 11 cheptels prélèvements auriculaires 52.640,91 € d'aide	Poursuite : → Dépistage systématique introduction → Détecter les IPI Début de l'éradication
Avortements	Kit diagnostic facteurs infectieux Aides aux analyses (kit CRSSA, prise en charge 75 %)	Une utilisation augmentée → 89 élevages 16.687,15 € d'aide	→ Sensibilisation à la méthodologie pour un meilleur taux d'élucidation → Evolution 5 valences complémentaires
Santé du veau • Préparation campagne de vêlages • Gestion de l'urgence	Recherche facteurs infectieux Contrôle transfert immunitaire Statut oligoéléments Aides aux analyses (100 % analyses transfert immunitaire, 50 % autres analyses)	→ 202 élevages analyses fèces → 57 transferts immunitaires → 17 statuts oligoéléments 6.935,79 € d'aide	Poursuite prise en charge 100 % des analyses contrôle transfert immunitaire Sensibilisation augmentée pour utilisation : → En début de périodes de vêlages → Lors de toute maladie néonatale
Parasitisme (grande douve, paramphistome)	Protocole analytique Aides aux analyses (50 %)	Utilisation en hausse de 62 % → 119 plans complets 8.630,33 € d'aide	Renforcement sensibilisation



Qu'est-ce qu'un avortement ?

La définition de l'avortement date du milieu du XX^{ème} siècle, la brucellose était alors la problématique principale. Avec la brucellose, la gestation pouvait parfois être menée à son terme et donner naissance à des veaux chétifs qui ne survivaient pas en général plus de deux jours.

Dans ce cadre, la loi a rendu obligatoire un prélèvement sanguin en cas d'avortement. Elle a donné une définition « légale » de l'avortement : « **c'est l'expulsion d'un fœtus (avant terme, mort ou vivant) ou d'un veau qui meurt dans les 48 heures qui suivent sa naissance** »

La brucellose contagieuse à *Brucella abortus* et à *Brucella melitensis* n'existe plus en France à l'heure actuelle. Les meilleurs moyens de la détecter rapidement restent la déclaration et la surveillance de tous les avortements.

Ainsi, tout avortement doit être déclaré à son vétérinaire.

Sa visite et l'analyse sont prises en charge par l'Etat.

Les avortements sont des pathologies anciennes et persistantes. Tous les élevages sont concernés, 2 % des femelles avortent chaque année. En présence de causes infectieuses, parasitaires, alimentaires... des avortements en série peuvent apparaître. Des investigations supplémentaires sont alors à mettre en place.



AVORTEMENTS DES RUMINANTS

Pour déterminer l'origine des épisodes abortifs

J'investigue rapidement

Pour chaque avortement, je contacte mon vétérinaire, c'est une obligation, la visite est prise en charge



Des précautions d'utilisation

- ▶ Intervenir dans les 48 h
- ▶ Analyser de préférence l'avorton, sinon le placenta

Kit diagnostic direct CRSSA

- ▶ BVD
- ▶ Chlamydiose
- ▶ Ehrlichiose
- ▶ Fièvre Q
- ▶ Néosporose



Caisse de Solidarité
Santé animale

Analyses prises en charge à 75 %

je recherche dès le 2^e avorton sur 30 jours ou le 3^e sur 9 mois !!!

Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Didier GUERIN
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article du 28/08/2015 « Avortements et mortinatalités - Agir avec méthodologie face à toute alerte »
- ➔ Le dossier AVORTEMENTS dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

Un diagnostic direct facilité par la CRSSA

Pour faciliter l'utilisation des nouvelles techniques de diagnostic direct (PCR), le GRASL a décidé de consacrer la CRSSA au diagnostic direct des avortements dans les élevages bovins, ovins et caprins. Un kit PCR, adapté à chaque espèce, avec une prise en charge de 75 % est à disposition. En cas de nécessité de recherches sérologiques complémentaires, le plan régional « maladies émergentes » permet la poursuite de la prise en charge de 50 % des frais d'analyses et de la visite vétérinaire de mise en place du plan de lutte et de prévention.

Des précautions d'utilisation à respecter : intervenir 48 h maxi après l'avortement avec prélèvement de sang et d'avorton ou de placenta ; à compléter avec des recherches sérologiques

Trois éléments conditionnent le taux d'élucidation : la précocité d'intervention (prélèvement dans les 48 heures, maximum, suivant l'avortement pour le diagnostic direct), la présence d'avorton, de placenta ou d'écouvillon vaginal et les recherches complémentaires (autres pathologies, sérologies chez les avortées depuis plus 15 jours).

La réalisation d'un diagnostic direct adéquat multiplie par quatre le nombre de chances d'obtenir un résultat de certitude.

Mortinatalité chez les bovins – kit diagnostic

La mortinatalité correspond au vêlage à terme d'un veau mort-né ou périssant dans les 48 heures suivant la naissance. Le kit diagnostic est à mettre en place dès la 2^{ème} mortinatalité non-explicable dans un élevage.

Composition du kit diagnostic :

- Statut nutritionnel en oligo-éléments et inflammatoire :** contrôle sanguin sur 10 % des vaches avec un minimum de 5 : dosage des oligo-éléments cuivre, zinc, sélénium et iode ; indication état inflammatoire par dosage de l'haptoglobine. Prise en charge du coût des analyses à hauteur de 50 %.
- Recherche hypothyroïdie :** pesée de la thyroïde.
- Recherche facteurs infectieux :** en cas de résultats élevés d'haptoglobine ou de présence d'autres éléments orientant vers une origine infectieuse, application du plan « avortement » avec les prises en charges correspondantes.

Conduite à tenir lors de tout avortement

1) L'isolement impératif de l'avortée, de l'avorton et du placenta

Dès la constatation d'un avortement, on isolera de façon systématique, l'avortée, l'avorton et le placenta expulsé (en prenant les mesures d'hygiène nécessaires). Cela représente les premières dispositions à prendre pour éviter la contamination des congénères étant donné la forte charge infectieuse que peuvent présenter ces éléments.

2) Le contrôle de l'eau et de l'alimentation

L'eau et l'alimentation (ensilages mal conservés et contaminés par des rats, aliments avec des moisissures) peuvent être de formidables relais de contamination.

3) Le recueil des commémoratifs

Le recueil des commémoratifs a pour objectifs de définir la nature des avortements, de recueillir des renseignements cliniques (stade d'avortement) et épidémiologiques (lot concerné, mouvement d'animaux, signes particuliers) permettant d'orienter les recherches. Le calcul du taux d'avortement permet de se situer par rapport aux seuils d'alerte de chaque espèce.

4) La prescription des analyses

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée et/ou l'avorton : prélèvement d'avorton, de placenta ou d'écouvillon vaginal dans les 48 heures, maxi, après l'avortement.

Rechercher les anticorps chez les avortées depuis plus 15 jours. L'échantillon pourra être complété par les mères de mort-nés et des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène.

5) L'interprétation des résultats

Les résultats d'analyses ne donnent pas forcément « la » réponse : l'interprétation doit être faite de façon rigoureuse en tenant compte de la nature du prélèvement, du contexte... Seuls, un choix rigoureux des animaux prélevés, des prélèvements, une prescription méthodique, une rigueur dans l'interprétation des résultats permettent de poser sinon un diagnostic de certitude, au moins un diagnostic de forte présomption, ou, et cela est loin d'être négligeable, d'éliminer certaines causes.

6) Le " plan de prévention ", quelles suites ?

Les suites à donner seront fonction du diagnostic mais également d'autres critères pour l'utilisation d'une politique basée sur la mise en place des seules mesures sanitaires ou associées à des mesures médicales (vaccinations, antibiotiques...).

Caisse Régionale de Solidarité Sanitaire Santé Animale (CRSSA) Kit diagnostic direct (PCR) avortements ruminants (bovins, caprins, ovins)						
Diagnostic direct, 2 impératifs :		⇄ Prélèvement précoce (48 h max après l'avortement) ⇄ Prélèvement sang et avorton, placenta ou écouvillon				
ESPECE	Affections suspectées	Stade gestation préférentiel avortement	Prélèvements nécessaires (analyses PCR)	Coût total	Aide CRSSA	Coût éleveur
 BOVINS	BVD	Tout stade	Avorton ou tube EDTA	148,62 € HT	111,46 € HT	37,16 € HT
	Chlamydirose	Dernier tiers	Avorton , placenta ou écouvillon vaginal			
	Ehrlichiose	Dernier tiers	Avorton, placenta ou tube EDTA			
	Fièvre Q	Dernier tiers	avorton, placenta ou écouvillon vaginal			
	Néosporose	Entre 3 ^{ème} et 8 ^{ème} mois	Avorton (tête)			
	Fièvre Q	Fin de gestation	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal			
	Toxoplasmose	Quel que soit le stade	Avorton (tête) ou placenta			
La prise en charge est limitée à 3 animaux sur 12 mois par élevage et par espèce. <i>La brucellose ne figure pas dans ce tableau car elle est recherchée de manière systématique dans le cadre de la police sanitaire.</i>						



GRANDE DOUVE PARAMPHISTOME

*Pour raisonner mon
plan antiparasitaire chaque année*

**De novembre à mars,
période stratégique**



Par lot de pâture :
10 animaux pour réaliser
des sérologies grande douve
► 1 analyse de mélange de 10



5 animaux pour réaliser des coproscopies
parasitaires quantitatives
de mélange de 5 prélèvements individuels
► 1 analyse de mélange de 5

Une prise en charge de 50% par GDS Creuse

**Le traitement systématique,
c'est pas automatique !!!**



Quelles sont les caractéristiques de la grande douve ?

La fasciolose est une parasitose aigue qui entraîne des pertes de production : retard de croissance, défaut de fertilité, réduction de la quantité et de la qualité du lait, augmentation de la sensibilité aux maladies, notamment néonatales... Un foie de bovin parasité héberge 20 à 50 grandes douves adultes au maximum. Cela suffit pour entraîner des impacts notables.



Quelles sont les caractéristiques du paramphistome ?

Le paramphistome est un parasite à effet « cumulatif » au cours des saisons. La paramphistomose (maladie induite par le paramphistome) est surtout présente sous sa forme chronique. Elle est due à l'effet additionnel (plusieurs centaines à milliers de parasites dans la panse) des infestations au cours des saisons, elle est possible du fait de la longévité du parasite (5 à 7 ans). La météorisation chronique est souvent le signe d'appel. La diarrhée arrive tardivement, elle est précédée par des phases d'émission de matières fécales molles. La forme aiguë est caractérisée par une diarrhée liquide noirâtre ou brun verdâtre d'apparition brutale en fin de printemps ou fin d'automne.



Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Didier GUERIN
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ L'article du 19/12/2014 « Grande douve – paramphistome, un kit diagnostic à utiliser chaque année en début d'hiver »
- ➔ Le dossier PARASITISME dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

Grande douve et paramphistome => La saison hivernale représente une période stratégique de gestion de la grande douve et du paramphistome. Un raisonnement précis de votre plan de lutte est à effectuer chaque année en début d'hiver.

Trois périodes d'exposition au parasite, d'importances inégales, sont à distinguer :

- ➔ Printemps : assez limitée
- ➔ Été : plus fréquente et sensibilisante
- ➔ Automne : majeure.

La prévention et la lutte contre les trématodes se basent sur le poids pathogène de chaque parasite (l'élément majeur étant la grande douve) en intégrant le cycle des parasites et les interférences hôte/parasite/environnement.

Un bilan à réaliser dans tout élevage avec l'apport du kit diagnostique

La phase diagnostique, réalisée avec votre vétérinaire, comporte trois étapes :

- ➔ l'examen clinique des animaux
- ➔ la situation épidémiologique
- ➔ le volet analytique qui associe sérologie grande douve (les sangs de prophylaxie peuvent être utilisés) et coproscopies.

Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée. La seule présence de grande douve demande le traitement de l'ensemble du lot.

Une gestion agronomique et médicale pour la prévention et la lutte

La gestion des fasciolose et paramphistomose est basée sur une approche agronomique et médicale. L'approche agronomique consiste à limiter le nombre de zones de prairies à risques. L'approche médicale passe par un management adéquat des interventions avec les deux impératifs suivants : intervenir précocement après un pic de contamination à risques en matière de grande douve et un traitement mixte grande douve/paramphistome ne peut être effectué que 10 semaines après la fin de période de contamination (rentrée en stabulation, période de gel, passage sur une prairie sans zones à risques).

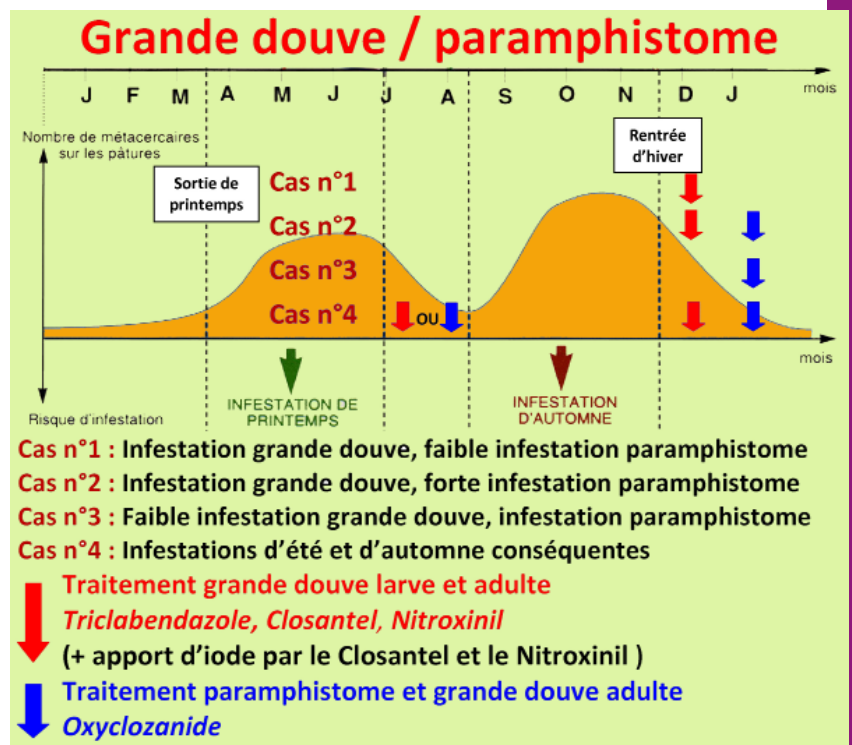
Un plan antiparasitaire axé prioritairement sur la grande douve

La grande douve est considérée prioritairement avec le schéma suivant :

1. La grande douve est présente de manière significative, une intervention spécifique (médicaments à base de closantel, nitroxinil ou triclabendazole) sera réalisée dans les 3 semaines suivant la fin de période de contamination. L'utilisation de douvicides à base de closantel ou nitroxinil permet

l'apport complémentaire d'iode.

2. Le paramphistome présente un niveau d'accumulation (moyenne > 40 œufs par gramme de fèces), un traitement avec un antiparasitaire à base d'oxyclozanide sera effectué 8 semaines après le 1^{er} traitement.
3. La contamination en grande douve est faible, celle en paramphistome conséquente, le traitement sera mixte avec un antiparasitaire à base d'oxyclozanide 10 semaines après la fin de période de contamination.
4. En cas de contamination d'été à risques (forte présence de prés de fond, découverte de paramphistomose...), une application supplémentaire douvicide ou mixte, selon les cas, sera effectuée en juillet.
5. En cas d'intervention précoce avec un traitement douvicide ou mixte (traitement d'automne ou début d'hiver) avec des animaux encore présents sur des prairies à risques ou enlevés depuis moins de 8 semaines, une seconde intervention (cf. point 2) sera alors nécessaire.



En résumé

Votre plan antiparasitaire est à définir annuellement avec votre vétérinaire, à partir des observations effectuées, du cycle de pâturage de chaque lot, des traitements déjà réalisés et du kit diagnostique.

Votre vétérinaire et GDS Creuse sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



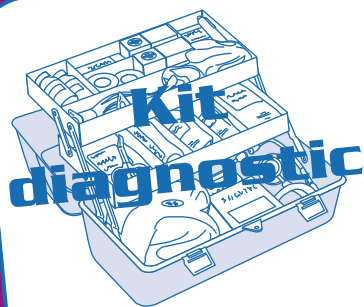
Les diarrhées néonatales restent une dominante pathologique.

20 % des veaux sont atteints dans les 15 premiers jours de vie.

80 % des élevages présentent un taux de veaux malades inférieur à 20 % ; à l'inverse, 80 % des veaux à diarrhées se trouvent dans 20 % des élevages.

L'apparition d'épisodes diarrhéiques dans un élevage découle de la présence de facteurs favorisants permettant le développement de ces phénomènes épidémiques. Une prévention inscrite dans la durée nécessite la détermination de ces facteurs de risques dans l'élevage considéré afin d'adapter la lutte et la prévention.

Pour gérer durablement cette problématique, cela implique de passer par une phase de bilan sanitaire approfondi dans votre élevage : cela correspond à la mise en place, en relation avec votre vétérinaire traitant, du « plan diarrhées » de GDS Creuse.



TRANSFERT IMMUNITAIRE

Pour **préparer ma campagne** ou lors de maladie néonatale

J'estime leur « capital survie »...



Par période de vêlage, sur des veaux de 2 à 6 jours

- **Prises de sang** sur 5 veaux minimum



Dosage de transfert immunitaire

- **Dosage des IgG**
- **Dosage des protéines totales**



Prise en charge totale des coûts

- **Des analyses des transferts immunitaires**

Systematique en cas de « Hic » !!!

Pour plus de renseignements :

- ➔ Pour les questions techniques : Marien BATAILLE
- ➔ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- ➔ Le dossier SANTE DU VEAU dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

Quand faut-il intervenir ?

Au delà de 15 % de veaux malades, une approche spécifique est à mettre en place pour améliorer votre situation et éviter un nouvel épisode. Le « plan diarrhées creusois » permet de répondre à cette problématique, ses résultats sont là pour l'attester.

LE PLAN DIARRHEES

Le « plan diarrhées creusois » repose sur une approche globale.

Trois types de recherches avec un accompagnement technique et financier

1. **Recherche des agents infectieux ou parasitaires** : Nous remboursons 50 % des frais d'analyses fèces lorsque l'évaluation du transfert immunitaire est réalisée.
2. **Transfert de l'immunité** : Nous prenons en charge 100 % des frais d'analyses.
3. **Statut nutritionnel en oligo-éléments** : nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses si vous réalisez à la fois des analyses fèces (1) et l'évaluation transfert immunitaire (2).

Dès la réception des résultats par GDS Creuse, tout éleveur ayant réalisé des analyses de fèces est informé par courrier et SMS de l'intérêt du contrôle du transfert immunitaire avec une information conjointe de son vétérinaire traitant.



Le dosage du transfert immunitaire, une réalisation simple, une prise en charge de 100 % des frais d'analyses par GDS Creuse

Le contrôle du transfert immunitaire demande une prise de sang sur un minimum de cinq veaux sains âgés de 2 à 6 jours. Les frais d'analyse sont pris en charge à 100 % par GDS Creuse grâce à une collaboration avec MSD Santé Animale. Le taux d'IgG renseigne sur la qualité du transfert immunitaire. En dessous de 10 g/l d'IgG, le statut est insuffisant, le veau est très sensible à toutes les pathologies (diarrhées, gripes, omphalites...). Entre 10 et 20 g/l, le statut est dit marginal, en présence d'une forte pression d'infection, des maladies pourront apparaître. Au-dessus de 20 g/l, le statut est excellent, seule une très forte pression d'infection entraînera des pathologies.

Rechercher l'équilibre défenses immunitaires/agents infectieux

L'avenir du veau se joue dans les 1^{ères} heures de vie. Dans l'utérus, le fœtus se trouve sous haute protection, à l'abri des agents infectieux. A la naissance, un envahissement brutal de son tube digestif par les microorganismes se réalise alors qu'il est totalement dépourvu de défenses immunitaires. Ces éléments expliquent la nécessité, pour le veau, de naître dans un milieu le moins contaminé possible par les agents pathogènes et d'absorber correctement le colostrum pour obtenir un capital immunitaire suffisant. L'apparition de la maladie est fonction du rapport entre les défenses présentes (qualité du transfert immunitaire) et la pression d'infection (niveau de contamination du milieu) qui varient au cours de la saison.

Pourquoi le nombre de veaux malades augmente au cours de la saison de vêlages ?

Au cours de la saison de vêlages, deux phénomènes favorisent l'augmentation du nombre et de la gravité des diarrhées. La qualité du colostrum s'amointrit en relation, notamment, avec la qualité de l'alimentation hivernale. La contamination du milieu augmente. Les veaux, relais multiplicateurs, vont multiplier par quelques milliers à quelques milliards le nombre d'agents pathogènes présents. Ainsi, dans un élevage confronté à un épisode de diarrhées, la saison débute avec pas ou peu de diarrhées qui touchent un nombre réduit de veaux et guérissent facilement. Au fur et à mesure de l'avancement de la saison, le

nombre et la gravité des diarrhées augmentent. C'est la dynamique de contamination.

Que faut-il mettre en place lors de présence d'un épisode diarrhéique ?

1 - Identifier et quantifier la problématique

L'apparition de diarrhées vient d'un déséquilibre agents infectieux/défenses immunitaires. Cela implique de quantifier chaque facteur pour déterminer les actions prioritaires à initier.

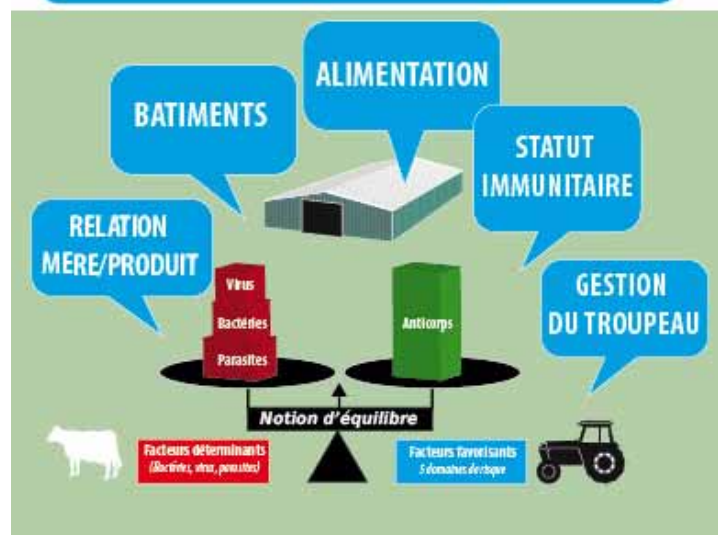
2 - Augmenter les défenses immunitaires

L'augmentation du potentiel de défenses du veau (lors de résultats insuffisants du transfert immunitaire) demande l'apport supplémentaire de colostrum qui peut être complété par une vaccination (délai d'action minimal de 15 jours), elle permet l'obtention d'anticorps spécifiques mais n'augmente pas le niveau d'anticorps. Cela implique que lors de qualité insuffisante du colostrum (moins de 60 g/l), la vache étant alors incapable d'augmenter, dans l'immédiat, la concentration de son colostrum en anticorps, un colostrum de complément administré à tous les veaux à la naissance sera plus utile que la vaccination.

3 - Limiter la pression infectieuse

Afin que les veaux naissants ne se retrouvent pas dans un milieu hyper contaminé, les vaches non-vêlées seront regroupées et mises dans des cases nettoyées et désinfectées ou dans des lieux n'ayant pas été confrontés à cette problématique depuis plus de 6 mois (notamment pour les élevages en plein-air). Pour limiter toute nouvelle dynamique de contamination, tout nouveau veau diarrhéique sera isolé dès les 1^{ers} symptômes.

Je détermine les facteurs de risques de mon élevage





Reproduction et résultats économiques

Une productivité numérique à connaître

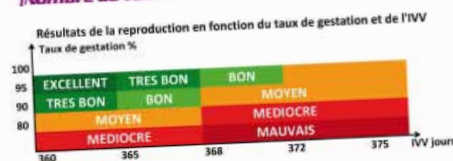
(Nombre de veaux sevrés/vache)

Mortalité veaux < 5 %

Taux de gestation > 92 %

IVV < 370 jours

Moins de 10 % des vaches avec un IVV > 390 jours



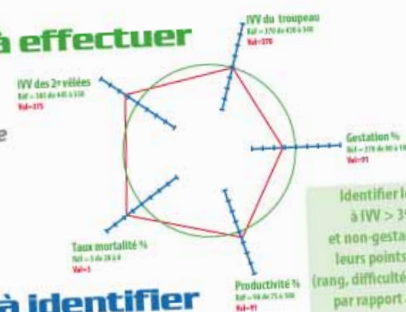
Situer son élevage et identifier les éventuelles marges de progression, souvent présentes mais méconnues

Une analyse des résultats à effectuer

Un état des lieux par période de reproduction

Une classification des reproductrices à problème

Une identification des périodes défavorables



Identifier les vaches à IVV > 390 jours et non-gestantes et voir leurs points communs (rang, difficultés, périodes...) par rapport aux vêlages

Des leviers d'amélioration à identifier

L'alimentation et le bâtiment

Les périodes de vêlages

La surveillance

Le suivi sanitaire



En fonction de l'analyse, définir le plan d'action adapté à son élevage

Un impact économique à deux niveaux

Un manque de produit

(Pour un élevage de 80 vêlages)

IVV moyen + 15 jours : 385 jours

Mortalité 0-90 jours + 5 % : 10 %

Moins 10 % de production (8 veaux en moins)

Un indicateur sanitaire

(Reproduction, fonction de luxe)

Situation sanitaire ⇔ Résultats reproduction

Mauvais résultats ⇔ Alerte sanitaire

Un surcoût



Pour plus de renseignements :

➔ Didier GUERIN.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ Le dossier REPRODUCTION dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

L'impact de la fécondité sur la rentabilité globale en élevage allaitant est mal connu alors que sa maîtrise peut constituer un levier d'amélioration économique conséquent.

Trois critères plus analytiques permettent de caractériser l'efficacité de la reproduction des troupeaux allaitants : le taux de gestation, l'intervalle entre vêlages (IVV) et le taux de mortalité. Leur détermination suppose un inventaire précis et rigoureux de toutes les femelles mises à la reproduction et de tous les mouvements d'animaux avec leur état de gestation lors du mouvement.

Un taux de gestation supérieur à 92 %

→ Nb femelles gestantes/nb femelles à la reproduction

Le taux de gestation est le seul mode d'expression de la fertilité. Calculé sur une durée de 12 mois variable suivant les troupeaux en fonction des périodes de vêlages. La valeur seuil généralement retenue se situe à 92 %. Au dessous, on peut considérer que le résultat est mauvais.

Un intervalle entre vêlages inférieur à 370 jours

L'intervalle moyen entre vêlages successifs est l'illustration la plus pratique de la fécondité d'une vache. La moyenne des intervalles entre vêlages (IVV) traduit la fécondité du troupeau. L'objectif étant d'avoir un IVV moyen de l'ordre de 365 à 370 jours. Une moyenne supérieure à 380 jours est le premier indicateur d'infécondité. Cette moyenne est toutefois la résultante de situations très inégales. Elle peut parfois traduire, soit des intervalles individuels longs pour l'ensemble des vaches du troupeau soit des intervalles très longs (supérieurs à 390 jours) sur un certain nombre de vaches. Plus de 10 % des vaches avec des IVV supérieurs à 390 jours constitue un 2^{ème} critère d'alerte. Ainsi, le seul fait de passer d'un IVV moyen de 370 jours à 380 jours sur 37 vaches équivaut à la perte d'un veau, même si le bon d'équarissage n'est pas présent !

Un taux de mortalité des veaux inférieur à 5 %

Le taux de mortalité des veaux avant le sevrage viendra compléter ces deux critères pour déterminer le nombre de veaux sevrés par vache mise à la reproduction ou productivité numérique. Ce taux de mortalité doit être inférieur à 5 %.

L'âge moyen au 1^{er} vêlage est un élément complémentaire qui nécessite également une observation car il peut dégager une importante marge de progression économique dans certains élevages et constitue un critère d'image du troupeau.

Pour vous aidez consulter votre « bilan sanitaire d'élevage » prérempli et le document d'accompagnement du livre des bovins « critères de reproduction »

Chaque campagne, chaque éleveur reçoit, en septembre, le bilan sanitaire d'élevage prérempli fourni par GDS Creuse et, en début d'année, un document d'accompagnement (Critères de reproduction) du livre des bovins fourni par la Chambre d'Agriculture. Ces synthèses sont effectuées à partir des notifications de mouvements. Ainsi, chacun dispose de sa productivité numérique, du nombre de naissances avec leur répartition, des mortalités par classe d'âge, de l'âge de vêlage des génisses, de l'IVV moyen, du nombre de vaches avec un IVV supérieur à 390 jours, du nombre de vaches sans vêlage... et peut donc faire son bilan reproduction et initier l'analyse correspondante.

Reproduction et conduite sanitaire du troupeau

Un vêlage facilité

Des génisses avec un développement suffisant
Un choix des taureaux cohérent
Des soins au veau nouveau-né

Un poids du veau < 8 %
du poids de la mère
après vêlage => 640 à 750 kg
avant vêlage pour un veau de 50 kg



Un mâle fertile

Un bon état, un appareil locomoteur fonctionnel
Un comportement sexuel adéquat
Un appareil génital conforme
Un examen du sperme si besoin

L'examen général passe par l'observation
de l'appareil locomoteur,
notamment les postérieurs, et des testicules



Des femelles fertiles

Une alimentation énergétique suffisante
Une absence de métrite
(70 % des causes d'infécondité)
Moins de 2 % d'avortements
De l'exercice et de la lumière

Toute introduction du bras
dans le vagin, même sur un vêlage facile,
multiplie par deux le risque
de métrites chroniques



Observer attentivement Agir rapidement

**Face à toute suspicion d'infécondité,
faire un état des lieux dès la moindre alerte,
analyser et générer un plan d'action adapté**



Le bilan de reproduction, un acte de gestion incontournable

La réalisation et l'analyse du bilan de reproduction constituent une base de gestion incontournable pour chaque éleveur en raison des implications économiques et sanitaires directes et indirectes que cela représente.



Les formations proposées ont pour objectif de vous permettre :

- De déterminer les facteurs de risque propres à votre élevage, savoir les analyser, les hiérarchiser et déterminer votre plan d'action.
- D'observer vos animaux, d'interpréter leurs comportements et de mettre en place des mesures correctrices.
- D'avoir une approche globale de la santé animale afin de passer du soin animal à la gestion et la prévention des risques sanitaires.

Ces formations s'inscrivent dans le développement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » pour vous permettre de passer de l'individuel et du curatif au collectif et au préventif.



FORMATIONS ELEVEURS

Mieux **connaître**
pour être **plus efficace**

**Un investissement temps
vite rentabilisé...**



« Eleveur infirmier »

2 journées :

- ▶ L'examen de mon animal
- ▶ La gestion de ma pharmacie



Autres thématiques

- ▶ Santé du veau
- ▶ Maladies respiratoires
- ▶ Parasitisme ...

**je contacte GDS Creuse
pour m'inscrire !!!**

Pour plus de renseignements ou vous inscrire à ses formations :

→ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'article du 13/02/2015 « Cycles de formation »
- Le dossier FORMATION dans l'onglet « Boîte à outils bovins »

FORMATION DES ÉLEVEURS



Formation organisée par GDS Creuse en relation avec le GTV 23

Éleveur infirmier de son élevage

Cette formation de 2 jours vise à obtenir une meilleure gestion des pathologies avec un renforcement de l'efficacité et de la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire dans le cadre d'une relation formalisée avec votre vétérinaire traitant.

Une méthode d'examen et une bonne utilisation des médicaments vétérinaires

La 1^{ère} journée fournit une méthode d'examen clinique de l'animal basée sur la réalisation de 6 gestes permettant de récolter tous les symptômes. La synthèse des observations détermine la conduite à suivre qui peut se résumer en trois situations : mise en place du traitement, avis ou intervention de votre vétérinaire.

La 2^e journée est consacrée à la connaissance des médicaments vétérinaires et leur utilisation de façon sûre, efficace et économique.

Formations organisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Objectif :

1 veau/vache/an = trois formations

La mise à la reproduction

Cette formation d'une journée vous permet d'analyser la situation de votre élevage, de connaître la dynamique de reproduction, d'assurer le renouvellement du troupeau, de savoir comment limiter les risques et de définir votre plan d'action.

Un autodiagnostic pour connaître votre marge de sécurité et de progression

Les éléments suivants vous sont présentés :

- L'intérêt de l'observation des animaux, les règles à appliquer pour la reconnaissance des métrites, le contrôle de l'involution utérine, la détection des chaleurs.
- Les périodes clés de la reproduction des génisses.
- L'identification des facteurs de risques, sanitaire, alimentation, ambiance bâtiment.
- La présentation de la méthodologie d'action : analyse du bilan reproduction, plan d'action : choix des cibles, constat de gestation, suivi de fécondité, contrôle de fertilité des taureaux.

Avec les données disponibles de votre élevage, vous pourrez déterminer sa productivité numérique (taux de gestation, IVV, mortalité) et préétablir votre plan d'action basé sur cette phase d'autodiagnostic et les apports de cette formation.



Préparation au vêlage

Cette session de 1,5 jour s'intéresse à la préparation de vos vêlages

Une 1^{ère} journée pour se positionner

Cette 1^{ère} journée vous permettra de positionner vos résultats aux vêlages et de les analyser, de déterminer les facteurs de risques présents au sein de votre exploitation (choix génétique, alimentation) et ainsi de déterminer un plan d'action sanitaire. Un second point vous permettra d'identifier les risques sur des lots spécifiques (génisses) et de manière plus générale de savoir observer son troupeau, de prévoir la date de vêlage et ainsi d'optimiser les conditions d'intervention.

Un partage d'expérience

La 1/2 journée en élevage, porte sur le partage d'expérience entre les participants afin d'avoir un plan d'actions pour améliorer la préparation au vêlage dans son élevage (choix des reproducteurs, note d'état, équipement de surveillance,...).



Les soins au veau naissant

Cette session de 1,5 jour s'intéresse au veau de la naissance à 1 mois.

Un équilibre défenses immunitaires/agents infectieux favorable à rechercher

La 1^{ère} journée présente les taux d'alerte en matière de mortalité et

d'animaux malades, l'appréciation de l'équilibre défenses immunitaires/agents infectieux, la physiologie et les particularités du veau naissant avec ses conséquences en matière de réanimation du veau nouveau-né, la gestion de l'urgence face à une épidémie, le traitement de 1^{ère} intention avec un focus sur la prévention de l'antibiorésistance et la gestion à moyen terme avec l'approche globale du troupeau.

Un audit pour ne plus être confronté aux maladies néonatales

Au cours de la 1/2 journée en élevage, un audit est effectué avec un focus sur le bâtiment. Il débouche sur un plan d'action adapté à l'élevage support permettant d'illustrer comment une approche troupeau permet une maîtrise globale de la santé du veau basée sur la connaissance des facteurs de risques et leur correction pour une augmentation des défenses immunitaires et une limitation de la dynamique de contamination.



Objectif : redéfinir son plan antiparasitaire

Maîtriser le parasitisme

Ce module de deux jours permet de connaître les relations parasite-hôte-environnement et d'intégrer

ces éléments dans la redéfinition annuelle de votre plan antiparasitaire.

Une 1^{ère} journée de revue des parasites

Cette 1^{ère} journée présente les trois rendez-vous principaux : la mise à l'herbe et les strongles, l'automne et les trématodes (douve, paramphistome), l'hiver et son parasitisme (ascaris, coccidies). Elle précise la méthodologie pour mieux objectiver la situation parasitaire de votre élevage.

Une 2^e journée d'autodiagnostic et de conditions d'intervention

La matinée de la 2^{ème} journée est consacrée à l'analyse du plan antiparasitaire de votre élevage avec la mesure de l'incidence de chaque parasite (autodiagnostic) et la redéfinition de votre plan de lutte à la lumière des acquis de la formation.

L'après-midi porte sur les conditions d'intervention en élevage et la contention du troupeau afin de faciliter les traitements et d'assurer la sécurité de l'intervenant et le bien-être de l'animal.

MALADIE DE LA BVD

NE SUBISSEZ PLUS, AGISSEZ
ET VACCINEZ VOTRE TROUPEAU !



EN VACCINANT CONTRE LA BVD, VOUS...

1

... protégez les fœtus contre une infection par les virus de la BVD pendant la gestation et évitez la naissance de veaux IPI.

2

... limitez les troubles de la reproduction et les signes cliniques provoqués par les virus de la BVD.

3

... empêchez la contamination de votre troupeau par l'introduction d'un bovin infecté.

Pour en savoir
plus, visitez le site
[internet bvdzero](http://internet.bvdzero)

BVD
zero.fr

LA VACCINATION N'EST PAS UN ACTE BANAL
DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE

Mutuelle sanitaire en élevage bovin

Pour vous aider financièrement

Ses domaines d'intervention

Accidents de prophylaxie

- ▶ Fracture
- ▶ Strangulation

Saisie d'abattoir

- ▶ Cysticercose
- ▶ Purpura hémorragique

Pertes sanitaires en élevage

- ▶ BVD
- ▶ Listériose
- ▶ Salmonellose
- ▶ Paratuberculose

Grâce au fonds de solidarité bovins

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse depuis sa création en 1953. La mutuelle sanitaire en élevage bovin vise à vous aider lors :

- ➔ de bovin soumis à prophylaxie victime d'un accident au cours des actes
- ➔ de saisies d'abattoir (partielle ou totale)
- ➔ de pertes importantes d'origine sanitaire pour les maladies

Une démarche simple

Au cours de l'année, si vous êtes confronté à un accident de prophylaxie, une saisie d'abattoir pour cysticercose ou purpura hémorragique ou à une problématique importante au sein de votre élevage vis à vis de ces 4 pathologies, vous pouvez solliciter la constitution d'un dossier en prenant contact auprès de votre vétérinaire ou directement à GDS Creuse.

Qui finance ?

C'est le fonds de solidarité bovin collecté sur les appels de prestations chaque année qui permet le financement de cette action. Pour les pertes sanitaires, cette mutuelle sanitaire a été mise en place en 1995, elle a permis l'apport d'aide dans 233 élevages pour un montant de 1.002.021,72 € avec un soutien par élevage allant de 529,63 € à 13.682,83 €.



Justificatifs à fournir

Mutuelle sanitaire en élevage bovin

Récapitulatif des documents à fournir pour la constitution du dossier

	Pertes prises en compte	Justificatifs à fournir
Pertes sanitaires	Mortalités	Bon d'équarrissage avec le n° du bovin
	Dépréciation	Justificatif du prix de vente
	Saisie	Certificat de saisie + ticket de pesée + Prix de vente
	Avortement	Certificat laboratoire
	Frais vétérinaires	Factures
	Laboratoire	Factures
Saisie abattoir	Saisie partielle ou totale	Certificat de saisie + ticket de pesée + Prix de vente
Accident prophylaxie	Fracture ou strangulation	Certificat vétérinaire précisant les circonstances

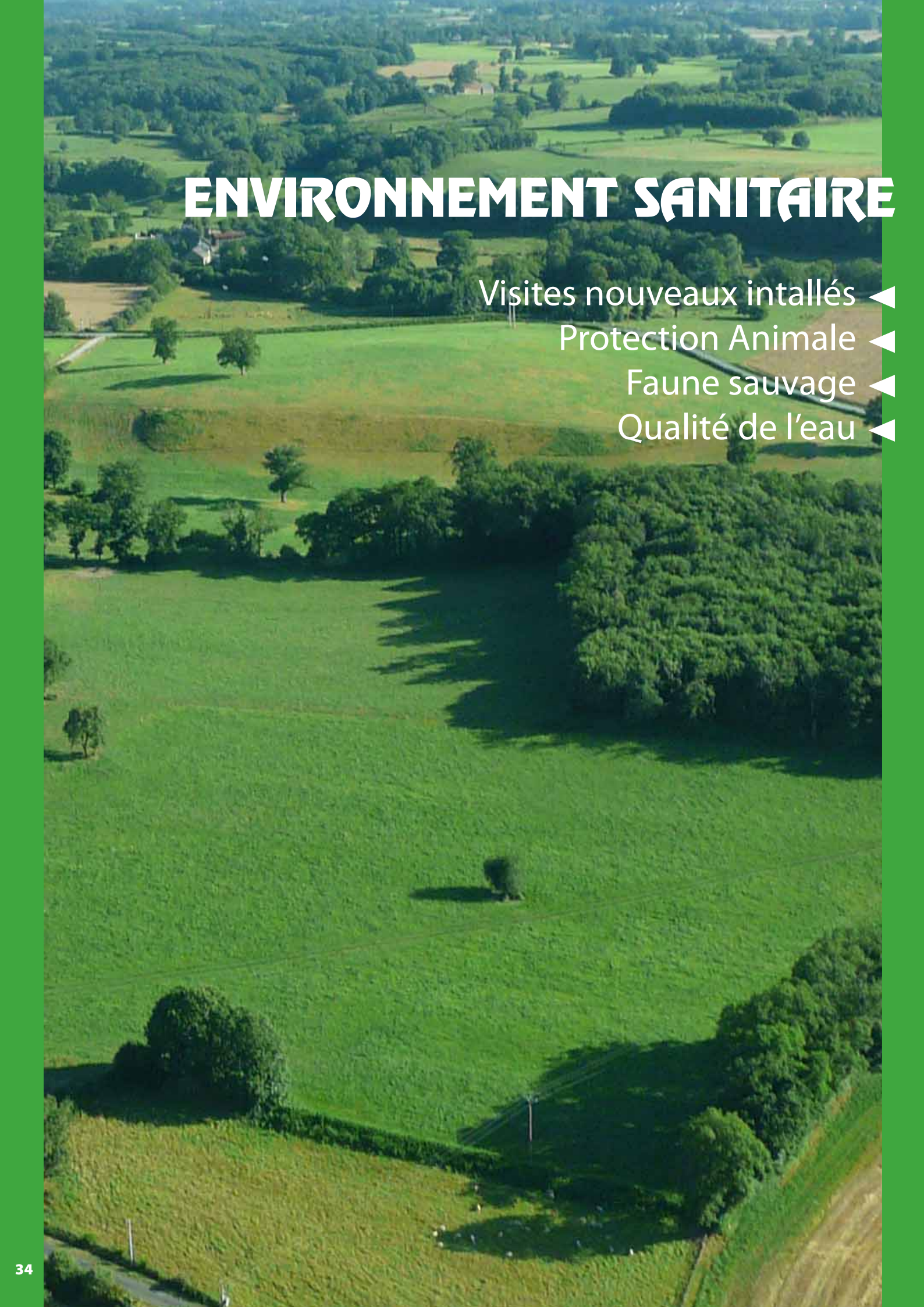


Pour plus de renseignements :

➔ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'article du 10/07/2015 « mutuelle sanitaire en élevage »



ENVIRONNEMENT SANITAIRE

Visites nouveaux intallés ◀

Protection Animale ◀

Faune sauvage ◀

Qualité de l'eau ◀

AIDES À L'INSTALLATION

Dans le cadre de la **Charte Départementale à l'Installation en Agriculture**, mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

Une intervention auprès des futurs candidats

Nous intervenons durant le parcours à l'installation (stage 21 h) afin d'apporter collectivement les éléments des règles sanitaires de base à respecter lors de toute installation. Cela permet de sensibiliser les futurs éleveurs dans leur démarche d'installation en leur apportant les éléments essentiels à ne pas négliger pour favoriser la maîtrise du sanitaire dans leur élevage, regroupés dans notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

GDS Creuse intervient également auprès des classes scolaires en fonction des différents projets soutenus par les élèves et accueil des stagiaires dans le cadre de leur formation.

Une visite de chaque nouvel installé

Nous rencontrons individuellement chaque nouvel installé dans les deux années qui suivent leur installation. Cette visite d'information et de conseils sanitaires, directement chez l'éleveur, a pour but de présenter, d'une part, les bases du sanitaire collectif avec l'importance de la gestion individuelle de leur exploitation et, d'autre part, les aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse. Ce moment d'échanges permet de faire un état des lieux de la situation sanitaire de l'élevage et de répertorier les éventuelles difficultés rencontrées. De plus, une présentation des missions de GDS Creuse, avec une explication en détails des actions menées, assure au nouvel installé une vision exhaustive de la structure ainsi que les différents éléments d'aide à la maîtrise sanitaire qu'il peut attendre.



La remise d'un chéquier sanitaire lors de la visite qui comporte :

- ➔ Une prise en charge à 100 % d'un bilan sanitaire d'élevage.
 - 50 % par GDS Creuse (plafonnée à 40 €)
 - 50 % par le vétérinaire traitant dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupe Technique Vétérinaire).
- ➔ Un bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »

Et pour les bovins :

- ➔ Une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins introduits en ce qui concerne la visite vétérinaires et les analyses correspondantes.

NB : Uniquement avec l'utilisation du billet de garantie conventionnelle

Et pour les ovins :

- ➔ Un chéquier d'une valeur de 90 € pour réaliser des analyses d'herbe et/ou de fèces sur la base de 10 € par coprologie et 30 € par analyse d'herbe.

Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE.



Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) **1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage** : Le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) **1 bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »** : à présenter lors de la participation à ces journées de formation.
- 3) **BOVINS : 2 bons pour visites et analyses lors d'introductions** : l'éleveur règle les visites au vétérinaire et les analyses au laboratoire et transmet à GDS Creuse la copie des factures correspondantes avec un bon, GDS Creuse rembourse l'éleveur.
- 4) **OVINS : Le chéquier analyses herbe/fèces OVIN** : l'éleveur règle les analyses au laboratoire et transmet à GDS Creuse la copie des factures correspondantes avec le bon, GDS Creuse rembourse l'éleveur

Protection animale

Pour garantir l'image de l'élevage creusois
et limiter la maltraitance sur les animaux de rente

je m'implique dans cette démarche



► **Un signalement précoce,**
clé de réussite

► **Une mobilisation de tous**
les acteurs du monde de l'élevage



► **Une vigilance particulière**
à avoir en début d'hiver

► **Une cellule spéciale**
des services de l'Etat pour
les cas difficiles et récurrents.

**Je signale tout élevage en difficulté
à GDS Creuse**



Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'article du 27/12/2013 « Commission « protection animale » de GDS Creuse »

Créée au printemps 1999, en raison de problèmes importants et récurrents de maltraitance et de divagation d'animaux de rente dans quelques élevages, notre commission « protection animale » se réunit 2 fois par an avec :

- une commission début décembre,
- une commission début mars.

Elles permettent de faire le point sur la situation de chaque dossier et ainsi mobiliser chacun pour une meilleure prévention et un accompagnement renforcé des éleveurs pouvant être confrontés à cette problématique.

Quels sont les champs d'intervention ?

Le champ d'intervention de cette commission concerne les animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, équins...) qui font l'objet de maltraitance (le plus souvent alimentation très insuffisante) ou qui divagent très régulièrement. En pratique, ces situations se rencontrent dans deux grands types de cas : d'une part, l'élevage subissant un à-coup important (brusque problème économique, de santé, familial...) et d'autre part, l'élevage présentant une insuffisance chronique de suivi. Cette problématique ne concerne qu'une minorité d'éleveurs (de l'ordre de 1 %) mais nécessite, pour des raisons autant individuelles (bien-être animal, survie des élevages considérés...) que collectives (risques sanitaires, image de l'élevage...) une action spécifique forte. Quel que soit le type de cas, la précocité d'intervention constitue un élément primordial de réussite.

Quelles OPA sont impliquées ?

Afin d'obtenir une synergie d'action optimale, nous avons réuni au sein de cette commission des représentants des différentes structures pouvant être impliquées dans ce type de situation :

- Le Conseil Départemental
- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP, service santé animale),
- La Société Protectrice des Animaux (SPA)
- La Chambre d'Agriculture
- L'Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE)
- La Fédération Départementale du Syndicat des Exploitants Agricoles (FDSEA)
- Les Jeunes Agriculteurs (JA23)
- Le Groupement Technique Vétérinaire (GTV23)
- Le Syndicat Départemental des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SDVEL23)
- L'Association de Défense Environnementale du Patrimoine Agricole et Rural Creusoise (ADEPARC)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Les organismes de production (CCBE et CELMAR)
- Les représentants des Marchands de bestiaux.

Comment fonctionne cette commission ?

Les dossiers se répartissent en 2 phases.

- La 1^{ère} phase se base sur le repérage et la prévention. Lors de toute remontée d'information, nous réalisons une enquête de voisinage en prenant contact avec les différents relais de terrain (nos délégués cantonaux, vétérinaires, techniciens GDA, Mairie...). En fonction du type de situation, la DDCSPP et/ou l'EDE réalisent une visite qui a pour objectif d'effectuer un état des lieux, de rechercher des solutions à court et moyen terme, de présenter les obligations et les risques encourus. En cas de nécessité particulière, d'autres organismes (MSA lors de problèmes sociaux importants, intervenants du commerce des animaux pour alléger rapidement les stocks d'animaux...) peuvent être sollicités.
- Les dossiers difficiles, graves et récurrents sont passés en 2^{ème} phase. Ces situations problématiques sont examinées par une cellule restreinte composée de la DDCSPP, de la DDT, du Parquet, de la Chambre d'Agriculture (EDE) et de GDS Creuse. L'objet est de proposer un plan d'action visant à traiter la situation d'une exploitation en mobilisant les procédures et les modes d'interventions les plus adaptés à la difficulté rencontrée. La DDCSPP est en charge de l'animation de ce groupe.

Combien d'exploitations sont concernées ?

36 dossiers ont été présentés à la dernière commission, dont 9 suivis en cellule spéciale.

- 9 ont été réglés suite à une amélioration de la situation
- 7 seront suivis en cellule spéciale
- 23, dont 3 nouveaux, seront sous surveillance en 1^{ère} phase.

30 dossiers restent donc en suivi.



Un maintien sans faille de la surveillance à poursuivre

De nouveaux cas peuvent se présenter à tout moment, des rechutes sont toujours possibles. Il s'avère donc impératif que chaque intervenant ou observateur des élevages nous alerte précocement lors de tout constat d'une nouvelle problématique. L'expérience accumulée montre que plus l'intervention est rapide meilleurs sont les résultats et que les situations ne se résolvent jamais d'elles-mêmes.

Modalités d'intervention

Remontées d'informations :

Enquête de voisinage par GDS Creuse (délégués cantonaux, vétérinaires, mairies, GDA...) pour vérifier la véracité des informations et quantifier la problématique

=> Une des clés de réussite : précocité et maintien du suivi

Visite d'état des lieux, recherche de solutions :

Sur information de GDS Creuse, la DDCSPP et/ou l'EDE réalisent une visite pour effectuer un état des lieux, rechercher des solutions et présenter les obligations et risques encourus

Situation de l'élevage étudiée à chaque commission :

Trois types de situations observées :

1-Eleveur conforme 2-Cessation d'activité 3-Persistance => Passage en 2^e phase

Passage en deuxième phase :

Examen par cellule restreinte (DDCSPP, DDT, Parquet, Chambre d'Agriculture, GDS Creuse)

Plan d'action opérationnel => situations difficiles : mobilisation acteurs locaux (Mairie, Gendarmerie, MSA...), opérateurs commerciaux pour enlèvement animaux...

POURSUITE DE LA MOBILISATION DE TOUS POUR UN INTERET INDIVIDUEL ET COLLECTIF



Une action collective pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage en Creuse

La surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de données au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé humaine et animale.

Les chasseurs, acteurs de terrain assurent les prélèvements, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse distribue les kits de prélèvement et achemine le matériel vers le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) d'Ajain, le LDA assure les analyses et les transmissions de prélèvements vers d'autres laboratoires si nécessaire, GDS Creuse, la DDCSPP et la FDC analysent ces résultats, orientent les recherches d'année en année et les financent.

Trois grands axes orientent les recherches :

- ➔ Le suivi triennal.
- ➔ Les alertes sur les animaux de rente ou la faune sauvage.
- ➔ Les obligations et évolutions réglementaires.



Le suivi sanitaire de la faune sauvage creusoise

*Un groupe de travail DDCSPP, LDA, GDS
et Fédération Départementale des Chasseurs*

**Un suivi sur la durée fonction de l'actualité
et de la réglementation**

Un suivi triennal des différentes espèces...

- ▶ Sangliers
- ▶ Cerfs, chevreuils
- ▶ Blaireaux

Une adaptation en fonction des alertes

- ▶ Mortalités anormales (parasitoses)
- ▶ Fièvre catarrhale, Schmallenberg, ...
- ▶ Tuberculose

Une action en relation avec les réseaux SAGIR et SYLVATUB

**Un outil d'alerte éventuelle
pour les gestionnaires de la faune sauvage
et de la santé animale et humaine**

Pour plus de renseignements :

➔ Christian PETIT.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'article du 15/05/2015 « Suivi de la faune sauvage en Creuse »

Avec des actions complémentaires

Formation « Hygiène de la venaison » => Pour répondre à l'évolution de la réglementation, la FDC Creuse a mis en place depuis 2008 une formation pour l'examen initial du gibier. Distinguer le normal de ce qui ne l'est pas ! Voilà l'objectif de ces formations : il ne s'agit pas d'une formation vétérinaire, les personnes formées doivent pouvoir attester que le gibier que l'on cède à des proches, ou même sur le marché, a fait l'objet d'une attention soutenue et d'un respect continu. 502 personnes ont été formées en Creuse.

Une sérothèque nationale faune sauvage

La sérothèque fédérale nationale est une collection de matériels biologiques prélevés sur différentes espèces depuis la campagne 2009/2010, dans une vingtaine de départements volontaires dont la Creuse. Elle est la propriété commune des fédérations départementales concernées et de la fédération nationale des chasseurs. Les échantillons prélevés sont identifiés puis stockés au congélateur. Cela permet de rechercher des anticorps et des agents pathogènes en remontant plusieurs années en arrière, ce qui peut donner des informations *a posteriori* sur la faune sauvage en question. La base départementale dispose de 673 prélèvements.

Le réseau SAGIR

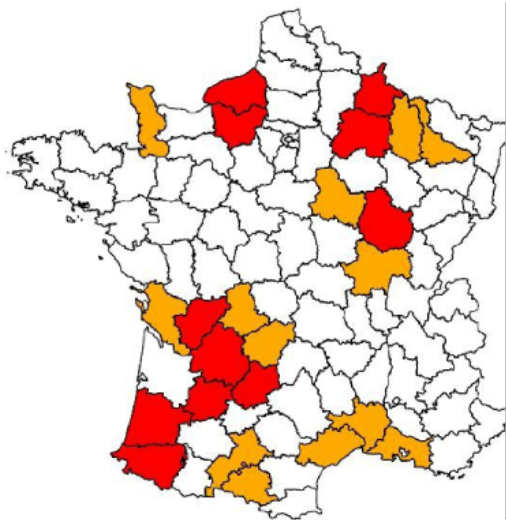
Le réseau SAGIR, créé en 1986 par l'Office National de la Chasse, pour mettre en évidence des principales causes de mortalité de la faune afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact. Il est fondé sur un partenariat entre les Fédérations Départementales de Chasseurs (collecte des animaux sauvages trouvés morts ou malades et financement des analyses), les Laboratoires Départementaux et des laboratoires spécialisés (investigations pour la détermination des causes de la mort des animaux), l'AFSSA de Nancy (centralisation des causes de mortalité et de toutes les données associées, gestion de la base de données nationale) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (supervision et cofinancement du réseau). L'information recueillie par SAGIR permet de répondre à trois missions : la surveillance générale de l'état de la faune sauvage, l'alerte et la recherche.

Le réseau SYLVATUB

Pour identifier le plus précocement possible une infection de la faune sauvage par la tuberculose, un réseau de surveillance dans la faune sauvage (Sylvatub) a été mis en place. La surveillance départementale est fonction du niveau de risque vis à vis de la tuberculose bovine. Le niveau 3 est appliqué dans les départements où elle présente une prévalence relativement élevée et où il est nécessaire de caractériser davantage la circulation de la maladie dans la faune sauvage. Le niveau 2 est appliqué selon les éléments suivants : mise en évidence récente de cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage, détection de foyers bovins de façon régulière ou avec une

augmentation d'incidence ou proximité de zones classées en niveau 3. Le niveau 1 est attribué dans tous les autres départements. La Creuse est en niveau 1.

RESEAU « SYLVATUB » - Actions de surveillance en fonction du niveau de risque



Modalités de surveillance	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
Surveillance des cervidés et des sangliers porteurs de lésions suspectes détectés par l'examen initial de la venaison	X	X	X
Surveillance des sangliers, des cervidés et des blaireaux prélevés par SAGIR	X	X	X
Renforcement du réseau SAGIR en zone infectée	X	X	
Surveillance des cadavres d'espèces sensibles signalés sur les routes	X	X	
Surveillance active des blaireaux en zone infectée	X	X	
Surveillance active sur les cerfs et les sangliers tués à la chasse	X		

HISTORIQUE DU SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE EN CREUSE (Nombre d'animaux analysés par campagne)

Espèce	Pathologie recherchée	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Sanglier	Brucellose	66	35	153	100				77			57			46				X
	Trichine	59	41	153	100	89	64	92	81	59		118	160	100	75	84	65	62	
	Maladie d'Aujeszky	62	43	96	100	85							57	39			37		
Chevreuil	Brucellose	122	145	129				141			365	234		93			88		
	Parasitoses	169	143	129					40										
	Fièvre Q							96			394			109			162		
	BVD			129															
	Tuberculose						76			191			134			143			X
	Fièvre catarrhale											203							
	Ehrlichiose														118				
Cerf	Schmallenberg															30			
	Brucellose	10	4	7															
	Parasitoses	10		9				30			28			28			34		
	Tuberculose	10	1	9				22		12			23			42			X
	Fièvre catarrhale												49						
Blaireau	Schmallenberg															39			
	Tuberculose														60			57	

Objectifs 2015/2016 : 100 sangliers (prise en charge DDCSPP/GDS Creuse) – 150 chevreuils et 50 cerfs (prise en charge FDC Creuse)

Tularémie : 3 cas en 2014/2015 (2 La Chapelle Balloue – 1 Measnes) – Encadré 2015/2016



L'eau d'abreuvement

Un impact sanitaire à investiguer
Un contrôle de toute eau d'origine « privée »

1 - Un kit analyse

Une méthodologie de prélèvement

Des analyses :

Bactériologie

Paramètres physico-chimiques



2 - Une interprétation des résultats

Des normes à connaître

Une adaptation en fonction :
du type de production,
des symptômes observés
et des performances constatées



GDS
Creuse

3 - Un inventaire des solutions

Protection de la source

Aménagement des ouvrages

Systèmes de traitement



Creuse
Votre expert en hygiène



Pour plus de renseignements :

➔ Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'article du 22/02/2013 « De l'eau en quantité et de qualité dès la naissance »



L'eau constitue un élément essentiel pour la vie. C'est également un vecteur bien connu pour la transmission des maladies. Pasteur disait que « nous buvons 90 % de nos maladies ». La gestion adéquate de son troupeau nécessite donc un suivi soigné de l'approvisionnement en eau de son troupeau tant en matière de quantité que de qualité.

Ce qu'il faut savoir sur les consommations

Un bovin adulte consomme de 50 à 100 litres d'eau par jour en fonction de l'alimentation, des conditions météorologiques, du niveau de production...

Un sous-abreuvement aura comme conséquences : chute de la consommation alimentaire, baisse de la production, déshydratation, intolérance à la chaleur. Il sera donc vérifié que tous les animaux, même les plus jeunes, dès la naissance, ont à disposition des points d'eau, en nombre suffisant, accessibles par tous et présentant un débit adéquat pour répondre aux besoins en volume. Il est également nécessaire de veiller à la température de l'eau distribuée, une eau trop froide provoque une sous-consommation et entraîne des troubles digestifs.

Quels sont les risques d'une eau de mauvaise qualité ?

L'abreuvement des animaux d'élevage par une eau contaminée présente un risque pour leur santé et la valeur sanitaire de leurs produits. Ceci est régulièrement sous-estimé et souvent difficile à apprécier. La qualité de l'eau se définit avec cinq paramètres : odeur et goût, propriétés physiques, contamination microbienne, teneur en composés chimiques et toxiques. Certains agents pathogènes (salmonelles, leptospires ou autres cryptosporidies) peuvent être véhiculés par l'eau d'abreuvement. Une eau de mauvaise qualité constitue donc un facteur de risque. Constaté une anomalie de la qualité de l'eau n'implique pas systématiquement que les troubles observés soient liés à cette anomalie. Cependant, par exemple, une eau présentant en grande quantité des coliformes ou streptocoques fécaux implique un risque de présence de salmonelles ou de *Listeria*.

Pourquoi réaliser une analyse

L'alimentation en eau des animaux peut se réaliser à partir du réseau public d'eau mais, aussi très souvent, par une ressource individuelle spécifique à l'élevage : source, puits, forage, mare, étang, rivière... Afin de prévenir les risques zootechniques et sanitaires, ces eaux nécessitent des analyses régulières (minimum tous les deux ans). Les analyses d'eau se feront préférentiellement en période hivernale. De même, des recherches seront pratiquées de manière ponctuelle lors de tout épisode pathologique survenant dans l'élevage si l'on ne dispose pas de résultats récents.

Comment procéder ?

Un « kit analyse eau » (flacon stérile pour la bactériologie, flacon pour la physicochimie et fiche de renseignements) est fourni par le LDA d'Ajain avec le soutien du Conseil Départemental. Il est disponible au LDA, à GDS Creuse, chez votre vétérinaire.

Quelle est la méthodologie à suivre ?

Le prélèvement se réalise à un robinet le plus distant de la source. Le robinet est d'abord nettoyé. Puis, on laisse s'écouler l'eau pendant plusieurs minutes afin de bien purger les canalisations. Après fermeture, le robinet est désinfecté avec un contact d'une minute minimum avec le désinfectant. Il est laissé couler de l'eau une nouvelle fois et le prélèvement dans le flacon stérile est alors effectué. Après identification, les échantillons prélevés sont acheminés rapidement au LDA (dans la journée). Le coût du pool d'analyses bactériologiques et de paramètres physicochimiques proposé est de 69,98 € HT (tarif 2015).

Comment interpréter mes résultats ?

Des paramètres et des normes ont été édictés pour l'eau potable, puis transposés pour l'eau de boisson des bovins. Cependant, il est nécessaire de faire le lien entre limite dangereuse pour l'animal, signes cliniques et baisse de performances. Le rapport coliformes fécaux/streptocoques fécaux donne une indication sur l'origine humaine ou animale de la contamination, élevé (>5), on peut penser à une origine humaine, faible (<0,7), cela oriente vers une contamination animale.

SIGNES CLINIQUES EN RAPPORT AVEC UNE MAUVAISE QUALITÉ DE L'EAU		
Signe Clinique	Paramètres mis en cause	Limite dangereuse
Chute de production	Odeur et goût : présence d'algues	
	Goût : pH bas (corrosion conduites)	
	Teneur en substances dissoutes	5.000 ppm
	NaCl	2.500 mg/l
Diminution de la rumination	Température de l'eau	
Troubles digestifs	NaCl (intoxication chronique)	5.000 mg/l
Troubles digestifs et nerveux	NaCl (intoxication aiguë)	5.000 mg/l
Diarrhées	Qualité bactériologique	1 coli/100 ml (veau) 25 coli/100ml (adulte)
	Teneur en substances dissoutes	3.000 ppm
	Sulfate de Mg	250 mg/l
	Sulfates	1.000 mg/l (adulte) 500 mg/l (veau)
	Salmonelles	0
Mauvaise digestion	Quantités excessives de minéraux	
Botulisme, charbon, brucellose, leptospirose, viroses, fasciolose	Agent correspondant	Facteur quantitatif non connu
Cryptosporidiose	Cryptosporidies	Facteur quantitatif non connu
Mammites, métrites, avortements, boiteries, infertilité	Qualité bactériologique	
Paralyse, hépatite	Cyanobactéries	
Carence en Ca	Excès de Mg, de Zn, pH trop bas	
Carence en oligo-élément	Excès de Fer, Mn	
Coloration de la viande de veau	Fer, pH bas	0.1 mg/l
Intoxication : crise hémolytique	Cu (mouton) - Mo (bovins)	Cu = 0.6 mg/l (ovins)



Que faire en cas de mauvais résultats ?

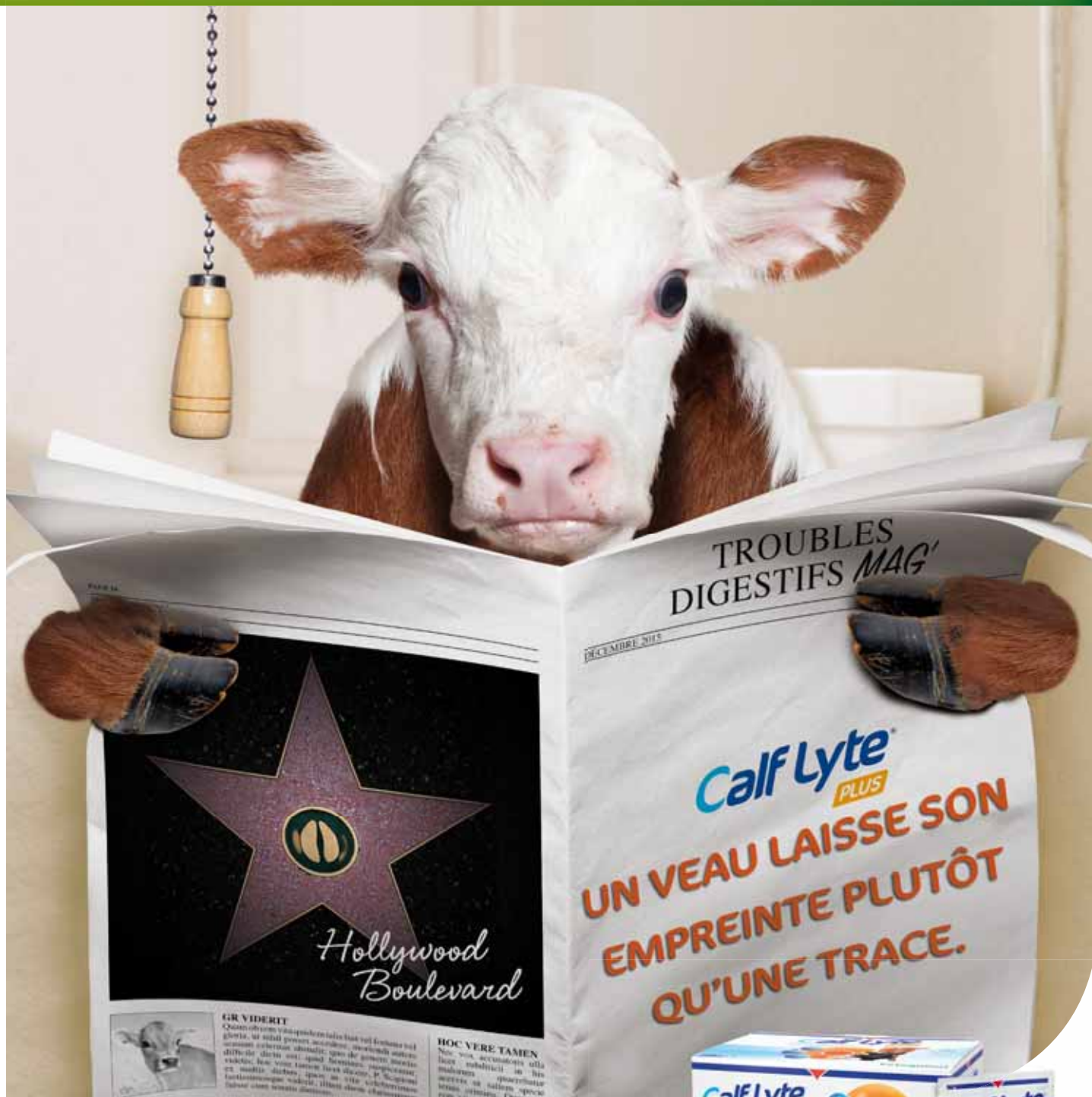
Si les analyses montrent une contamination bactériologique, dans un 1^{er} temps, on cherchera à protéger la source d'approvisionnement. La contamination des puits par les eaux de ruissellement (eaux de surface) s'avère une situation souvent rencontrée. Pour limiter ce phénomène, il suffit de rehausser le puits de captage, s'assurer de l'étanchéité des joints sur plusieurs mètres (au moins trois mètres) et mettre un couvercle étanche pour empêcher la pénétration de corps étrangers. Dans le cas d'un puits, il sera ensuite vidangé, nettoyé et désinfecté.

Si la contamination perdure, après mise en place des mesures sanitaires spécifiques à chaque situation, une chloration avec utilisation d'une pompe à chlore sera alors nécessaire. Farago Creuse, épaulée par des entreprises spécialisées, met à disposition des techniciens qualifiés afin de proposer un système adapté.

NOUVEAU

CALF LYTE® PLUS

DU NOUVEAU CONTRE LES TRACES...



Calf Lyte®

PLUS

Le nouvel aliment complémentaire par voie orale destiné aux veaux en cas de troubles digestifs



Apports appropriés en dextrose, acétate de sodium, électrolytes, poudre de protéines de lait



Facilité de préparation : sachet de 90 g, miscible dans l'eau et dans le lait, et n'interférant pas avec la digestion du lait



Stabilisation du bilan des électrolytes et de l'eau afin de faciliter la digestion physiologique



Facilité d'administration : appétent (goût sucré, vanillé)



vetoquinol

ACHIEVE MORE TOGETHER

BOITE À OUTILS AUTRES ESPÈCES

Section ovine ◀

Section caprine ◀

Section porcine ◀

Section équine ◀





Sections ovine et caprine

Que dois-je faire en cas de problématique sanitaire dans mon élevage ?

- Je **note** et je **quantifie**
- Je **m'entoure** de **professionnels**
- Dans le cadre de **cette coopération** :
- **Nous** déterminons la **priorité sanitaire** de mon élevage
- **Nous** identifions les **analyses** de laboratoire à réaliser
- **Nous** définissons les **facteurs de risques** de mon élevage

Nous utilisons la « **boîte à outils GDS Creuse** »

Pour plus de renseignements :

- Marien BATAILLE.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

- L'onglet « boîte à outils OVIN »
- L'onglet « boîte à outils autres espèces »



GDS Creuse a pour objet « de contribuer par tous les moyens dont il dispose à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux d'élevage ». Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.



Soutien d'actions spécifiques !

Programme tremblante
50 % de prise en charge
génotypes + vacation vétérinaire

Programme visna-maëdi :
50 % de prise en charge
sur les analyses et la vacation vétérinaire

Producteurs fermiers
50 % de prise en charge
sur l'analyse de lait destinée
à la fabrication du fromage

Billet de garantie conventionnelle
Discussion => statut sanitaire des animaux
→ Si analyses => 50 % de prise en charge



Suivi des pathologies en élevage

Référent sanitaire sur le département

- Centralisation des données
- Suivi collectif

Problématique sanitaire

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières

Visites, prélèvements, analyses prises en charge à 50 %

Avortements

Pour déterminer l'origine des épisodes abortifs

J'investigue rapidement

Dès le 3^e avortement, je contacte mon vétérinaire, c'est une obligation, la visite est prise en charge.



Des précautions d'utilisation

- Intervenir dans les 48h
- Analyser l'avorton, sinon le placenta

Kit diagnostic direct CRSSA

- Fièvre Q
- Chlamydie
- Toxoplasmose
- Salmonellose (ovin)

Analyses prises en charge à 75 %

Formation des éleveurs

Pour enrichir vos connaissances

Clés d'une gestion sanitaire améliorée

Éleveur infirmier de son élevage
2 journées

- L'examen de l'animal malade
- La gestion de ma pharmacie

Je contacte GDS Creuse pour m'inscrire !



En Creuse, les prophylaxies porcines sont programmées en mai. L'ensemble des élevages naisseurs et naisseurs-engraisseurs sont concernés. La situation départementale continue d'être très favorable.

Les prophylaxies en espèce porcine sont essentiellement centrées sur le SDRP (syndrome dysgénésique respiratoire porcin) et la maladie d'Aujeszky. La faune sauvage avec le risque brucellose porcine transmise par les sangliers et le suivi pour la santé publique avec l'éventuelle recombinaison des virus influenza interviennent également dans la gestion sanitaire collective.

La maladie d'Aujeszky

L'ensemble de la France continentale est reconnue indemne de maladie d'Aujeszky chez les porcs domestiques depuis le 28 mars 2008. Dans ce cadre, la surveillance sérologique reste nécessaire dans les élevages à fort risque d'introduction ou de diffusion du virus. Le suivi sérologique a été ainsi maintenu dans les élevages plein-air (risque d'introduction par les sangliers sauvages) et les élevages de sélection - multiplication (fort risque de diffusion). Dans les autres élevages, la surveillance sérologique a été supprimée.

Le SDRP (syndrome dysgénésique respiratoire porcin)

Le SDRP est une maladie virale contagieuse surtout par contact direct entre animaux mais également possible par voie aérienne et par la semence. Ce virus exerce un effet immunodépresseur, favorisant l'action d'autres germes pathogènes. Il induit des troubles de la reproduction et l'apparition d'un syndrome grippal notamment en porcherie d'engraissement. Les performances de l'élevage sont altérées sur plusieurs mois. En Creuse, le dépistage est obligatoire sur les reproducteurs dans les élevages naisseurs et naisseurs-en-

Section porcine



graisseurs. Pour des raisons de praticité et de limitation des coûts d'analyses, les contrôles se réalisent au cours du mois de mai. De plus, tous les élevages contrôlés négatifs, bénéficient d'une attestation d'apport de garantie SDRP, permettant ainsi à nos éleveurs l'accès à toutes les filières commerciales.

ATTENTION : Toutes les zones pouvant fournir des porcelets ne possèdent pas un statut favorable par rapport au SDRP d'où l'importance de n'introduire que des porcelets provenant d'élevages sous apport de garantie.

Les sangliers surveillés vis à vis de la maladie d'Aujeszky et de la brucellose porcine dans le cadre du contrôle sanitaire de la grande faune sauvage

Pour les sangliers, source potentielle de contamination des élevages de porcs en plein-air, le suivi triennal mis en place dans le cadre du contrôle sanitaire de la faune sauvage concerne la maladie d'Aujeszky et la brucellose.



Pour plus de renseignements :

➔ Christian PETIT.

Pour une information plus complète,
consultez notre site www.gdscreuse.fr :

➔ L'onglet « boîte à outils autres espèces »



MODALITES PRATIQUES DES DEPISTAGES SDRP ET AUJESZKY

Nombre de reproducteurs à prélever				
Elevage	Maladie	Elevages plein air	Elevages hors sol	Fréquence
Naisseurs Naisseurs-Engraisseurs	Aujeszky	15 reproducteurs ou tous les reproducteurs si moins de 15	Pas de recherche	Annuelle
	SDRP	10 % des reproducteurs (minimum 15, maximum 25)	10 % des reproducteurs (minimum 15, maximum 25)	Annuelle
Sélectionneurs Multiplicateurs	Aujeszky	15 reproducteurs ou tous les reproducteurs si moins de 15	15 reproducteurs ou tous les reproducteurs si moins de 15	Trimestrielle
	SDRP	10 % des reproducteurs (minimum 15, maximum 25)	10 % des reproducteurs (minimum 15, maximum 25)	Trimestrielle
Elevages de sangliers	Aujeszky	15 reproducteurs ou tous les reproducteurs si moins de 15		Annuelle

Le Crédit Agricole Centre France

Partenaire

de la vie locale



N°Vert 0 800 400 000

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



www.ca-centrefrance



CENTRE FRANCE

Banque Assurance Immobilier



Pour plus de renseignements :

→ Christian PETIT.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr :

→ L'onglet « boîte à outils autres espèces »

Son objectif est le contrôle des étalons utilisés en monte publique afin d'éviter la propagation de maladies et ainsi protéger les juments. Appuyée sur le syndicat des éleveurs de chevaux de traits de la Creuse, nous réunissons dans cette section les intervenants impliqués dans la gestion sanitaire des chevaux lourds : le service santé animale de la DDCSPP, le laboratoire départemental d'analyses (LDA), les vétérinaires, l'union des éleveurs de chevaux de trait du Limousin (UTL).

Qu'est-ce que la Métrite Contagieuse Equine ?

La MCE est une maladie bactérienne transmissible sexuellement par la semence d'un étalon infecté. Les juments infectées développent une endométrite. Leur fertilité peut en être altérée. Les juments gestantes transmettent la bactérie au fœtus pouvant entraîner des avortements, des mortalités en bas-âge.

Qu'est-ce que l'Artérite Virale Equine ?

L'AVE est une maladie virale qui a provoqué une épizootie en Normandie durant l'été 2007 avec un épisode de fièvre, des symptômes sur des adultes et des mortalités de poulains de moins d'un mois. La contamination intervient par voie respiratoire, par voie sexuelle (voie vénérienne directe ou insémination par du sperme congelé ou réfrigéré) ou de manière indirecte par le matériel de soin ou d'élevage (barre de monte, tord-nez...). La prévention par rapport à ces deux maladies implique le dépistage chez les étalons.

En Creuse, le dépistage MCE et AVE pour tous les étalons de trait est réalisé dans le cadre d'un arrêté préfectoral rendant obligatoire le dépistage de la MCE et de l'AVE sur l'ensemble des étalons de trait réalisant de la monte publique.

Où sont réalisés les prélèvements ?

Les prélèvements sont réalisés au cours de la journée de présentation des étalons de trait organisée par le syndicat des éleveurs de chevaux de traits de la Creuse.

Quels sont les tarifs ?

En relation avec les vétérinaires préleveurs et le LDA, GDS Creuse assure l'acheminement des prélèvements au LDA qui peut ainsi grouper les analyses. Cela permet de limiter le coût total pour un étalon (prélèvements, analyses MCE et AVE) autour de 100 € HT avec une aide de 50 % pour les adhérents de notre section grâce à une convention Conseil Départemental/GDS Creuse.

Quels sont les résultats ?

Pour 2015, 16 étalons de trait creusois appartenant à 16 détenteurs et pratiquant la monte publique ont été prélevés et ont produit des résultats négatifs vis-à-vis de l'AVE et de la MCE. Les étalons ne pratiquant pas la monte publique ne sont pas réglementairement concernés par ce dépistage. Comme pour les années précédentes, 100 % des étalons de trait pratiquant la monte publique et présentent des résultats favorables.

Un engagement individuel, une implication collective

Le bon déroulement et l'accomplissement de ces différentes actions passent par une volonté collective et un engagement individuel de chacun qui sont les deux piliers du « Le sanitaire... j'adhère ! ».



Creuse

Votre expert en hygiène

Au service de **tous** les élevages 4 pôles d'action

■ Lutte contre les **nuisibles**



■ Alimentation canine et féline



■ Soins aux animaux



■ Aménagements bâtiments et environnement



Des professionnels de l'Hygiène au service de tous les élevages,
pour une meilleure réalisation des missions sanitaires de GDS Creuse

- Une équipe des techniciens formés et certifiés à votre disposition
- Une gamme complète de services et de produits homologués
- De la proximité, technicité et réactivité
- Appartenance à un réseau national d'expertise, Farago France

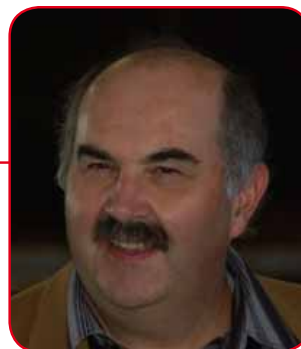
Entreprise agréée pour la distribution et l'application en prestations de services de produits antiparasitaires (n° d'agrément LI 000 27) depuis 1995

Un **magasin** à votre disposition





Dr. Didier GUÉRIN
Directeur



Philippe MONTEIL
Gérant



Aurélien LEGRAND
*Responsable technique
et commercial*



Ghislaine FOURNET
Responsable magasin



Annie FOREST
Comptabilité

ÉQUIPE TECHNICO-COMMERCIALE



Loïc DUMAZET
Secteur Sud



Aurélien COLLINET
Secteur Ouest



Emmanuel BONNIN
Secteur Nord



Maxime GIROIX
Secteur Nord-Est



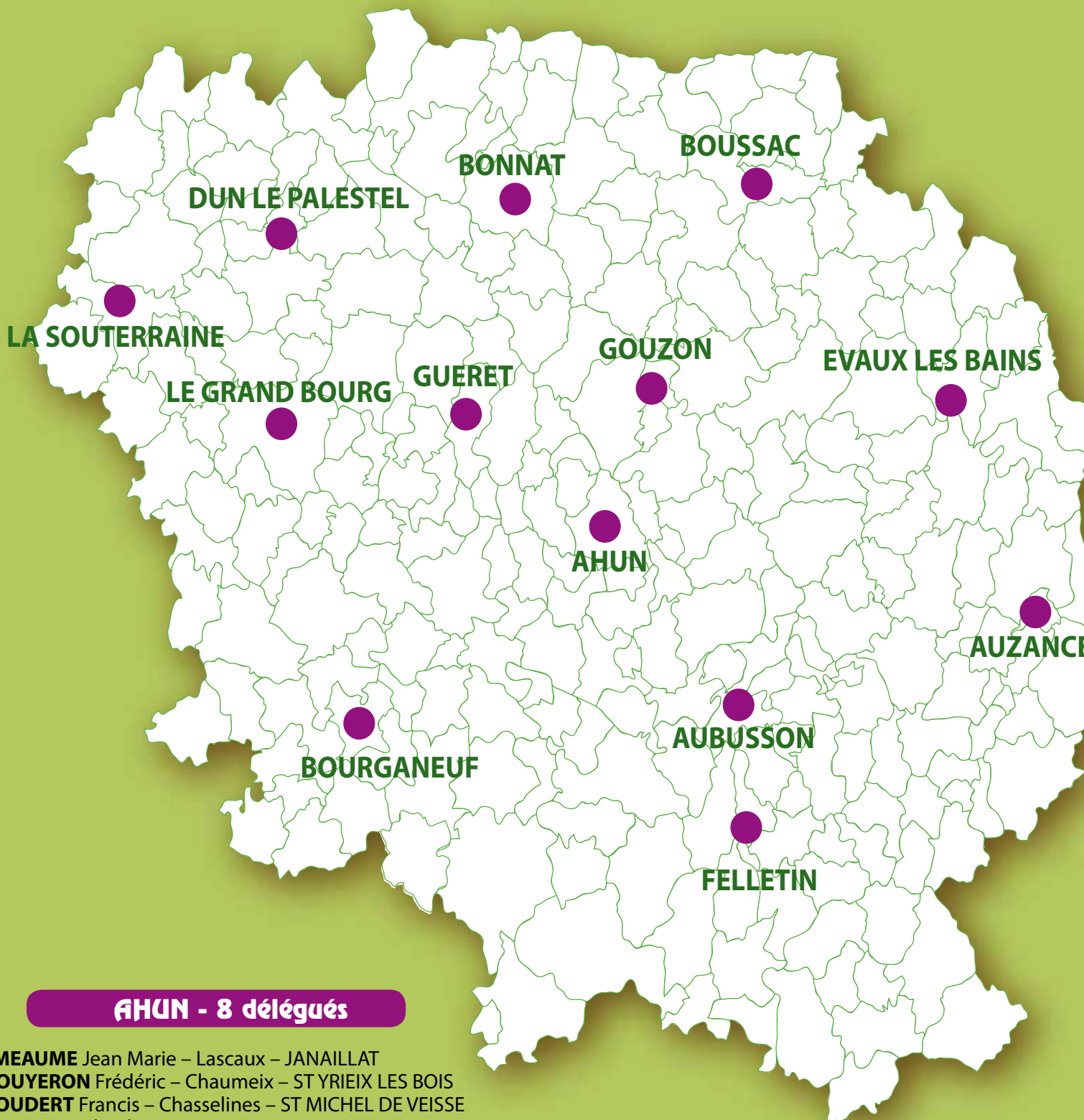
Jean-Michel VERGER
Secteur Centre



Franck VINCENDON
Secteur Est



Frédéric GUITARD
Parage/Ecornage



AHUN - 8 délégués

AMEAUME Jean Marie – Lascaux – JANAILLAT
BOUYERON Frédéric – Chaumeix – ST YRIEIX LES BOIS
COUDERT Francis – Chasselines – ST MICHEL DE VEISSE
COUQUET Claude – Ponsat – ST GEORGES LA POUGE
LEPETIT Patrice – Molles – AHUN
MARTIN Eric – Le Mas – BANIZE
MOREAU Florent – Génétine – PONTARION
PATISSON Michel – Pierrefittes – AHUN

AUBUSSON - 6 délégués

BEZON Frank – Baboneix – LA CHAUSSADE
DE LAGUERENNE Pascal – Bardet – LUPERSAT
LAGORCE Brigitte – Peyrudes – CHAMPAGNAT
LARDY Carole – Epsat – ST PARDOUX LE NEUF
LECOUR Didier – Le Mont – MAINSAT
TOURRET Franck – Poux – SAINT AMAND

AUZANCES - 11 délégués

BONNARET Vincent – Pouchol – DONTREIX
BROUSSE Sébastien – La Chassagne – MERINCHAL
CHANINAS Denis – Laudeux Piatou – BASVILLE
CHICON Patrick – Boumelange – CHARRON
DESARMENIEN J.Michel – Charousseix – ROUGNAT
DUBOSCLARD Didier – Gaschard – MAGNAT L'ETRANGE
LARBRE Catherine – Les Ecures – ST GEORGES NIGREMONT
MONGOURD J.Luc – Bariteaux – CHARD
MOULY J.Claude – Chez Sivade – ST MARTIAL LE VIEUX
RAVEL Denis – Dondanette – LES MARS
ROUSSEL Christian – Gramaze – MERINCHAL

GDS Creuse = 100 délégués cantonaux

BONNAT - 8 délégués

BUJEAUD Jean Claude – 14 Le Theil - BONNAT
DESASSURE David - Etat – CHENIERS
LARDEAU Pascal - Les Chaumes – LOURDOUEIX ST PIERRE
LENOIR Gaëlle – Le Pouyoux – BONNAT
GUILLON Patrick – Montagaud – ROCHES
PAROT Sébastien – Rebouyer – GENOUILLAC
PAROTON Jean-Philippe – Mégrets – ROCHES
RAPINAT Didier – La Verrière – ST DIZIER LES DOMAINES

BOURGANEUF - 4 délégués

DUPHOT Mickaël – Montarichard – ST DIZIER LEYRENNE
GAUDY Sylvain – Les Joineaux - ST PIERRE CHERIGNAT
TIXIER Guillaume – Bouzogles – BOURGANEUF
VALAUD Gérard – Murat – ST DIZIER LEYRENNE

BOUSSAC - 7 délégués

CARCAT J. Paul – Montabret – BUSSIERE ST GEORGES
CHEZEAU Max – 15, Chatres – SOUMAN
CHOLIN Olivier – La Plante – BUSSIERE ST GEORGES
HENRY Bernard – la Vilatte – LEYRAT
JANNET David – Chaubier – TOULX STE CROIX
LEMASSON Thierry – La Brousse – ST SYLVAIN BAS LE ROC
MAULAT Gilles – Petit Freneix – CLUGNAT

DUN LE PALESTEL - 9 délégués

AUCHARLES Michel – La Forge – AZERABLES
BOURDIER Gilles – La Betoulles – ST SEBASTIEN
DEBROSSE J.Yves – Salesses – MAISON FEYNE
DESRIEUX Fabrice - Baron - NOUZEROLLES
JANNOT Arnaud – Le Bourg – COLONDANNES
LAVALETTE Lionel – La Chinaud – FRESSELINES
LAVAUGAUTIER J.Paul – Les Villettes – NAILLAT
MATIGOT Emmanuel – La Baticole – ST SEBASTIEN
PENOT Agnès – La Quénrière - VILLARD

EVAUX LES BAINS - 9 délégués

AUBERT Michel – Malville – RETERRE
CAFIOT Frédéric – Le Bourg – FONTANIERES
D'AUBIGNY Gérard – Beauregard – ST PRIEST
HENRY Yves – Bourg – AUGE
MARCHAND Didier – Gandouly – VIER SAT
MONTAGNE Daniel – Ste Marie – AUGE
PARIS Sylvain – Masroudier – SANNAT
SIMONET Morgan – La Fosse – RETERRE
THURET Christian – Rue du Gasnon – NOUHANT

FELLETIN - 7 délégués

BETOULAUD Jonhny – Mazeau – ROYERE
CHATOUX Jouany – Le Bourg – PIGEROLLES
CHICOT Didier – Arzailler – FAUX LA MONTAGNE
JARRY Christine – La Salle – FELLETIN
LEROUDIER Mickaël – Fontfrède – ST FRION
PEYROT Jérémie – La Perchade – VALLIERE
VIALATOUX Bernard – Soumeix – ROYERE

GOUZON - 10 délégués

COURTITARAT Pascal – Chaises – ST DIZIER LA TOUR
DERRIEN Thomas – Les Montceaux – PARSAC
DUTHEIL Bernard – Bêtes – TROIS FONDS
HORVAT Mike - Sagnany - JARNAGES
JAMOT Thierry – Fontanas – ST MEDARD
LEMASSON Didier – Marsanneix – ISSOUDUN LETRIEUX
MONTEIL Philippe – La Bussière – LE CHAUCHET
MOREAU Olivier – La Foudrasse – PEYRAT LA NONIERE
SIMON Marie Odile – Batacourat – CRESSAT
WILLAERT Philippe - Lauradoueix – GOUZON

GRAND BOURG - 8 délégués

BENOITON Rémy – Maubrant – LIZIERES
BUFFET J. Phillipe – Lisle – GRAND BOURG
CHARIOUX Guy – La Toueille – LE GRAND BOURG
COTTON Franck – Masgelier – GRAND BOURG
DELUCHAT Nicole – Sigoulet – BENEVENT L'ABBAYE
LEGAY Jérôme – Le Masmilliers – CHATELUS LE MARCHEIX
MOREAU Romain – La Valodie – AULON
URBAIN Nicolas – La Bussière – ST ETIENNE DE FURSAC

GUERET - SAINT VAURY - 7 délégués

BRIDIER Christophe – La Villetelle – ST FIEL
CHATENDEAU Alain – Les Granges – BUSSIERE DUNOISE
DAILLET Dominique – Soulat – JOUILLAT
DAUDON Benoît – Chateaufieux – GUERET
DEJOUHET Didier – Le Masbrenier – SAINT VAURY
LAVAUD Didier – Roubeau – ST VICTOR EN MARCHE
MAUVY Sébastien – Claverolles – ST SULPICE LE GUERETOIS

LA SOUTERRAINE - 6 délégués

AUBRUN Régine – Bouchaix – VAREILLES
BOUCHERON Aurélien – Fongeneuil – NOTH
DEGAY M.Rose – Puy Chevrier – ST PRIEST LA FEUILLE
DU COURTIOUX Edith – Malonze – LA SOUTERRAINE
FORGE Bruno – La Bauche – ST MAURICE LA SOUTERRAINE
JOSSE Pascal – Moulin de Semme – ST PRIEST LA FEUILLE



GDS

Creuse

CAP SUR 2016

1^{er} trimestre :

Formations sanitaires

Début avril :

AG GDS Creuse

3^e et 4^e trimestre :

Formations sanitaires

Décembre :

GDS Creuse Mémo

Le 12 mars :

Journée portes ouvertes

Courant juillet :

BSE prérempli

Novembre :

Rencontres d'automne par canton
à destination de vous tous avec
l'élection des délégués cantonaux

Le sanitaire... j'adhère !

